ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

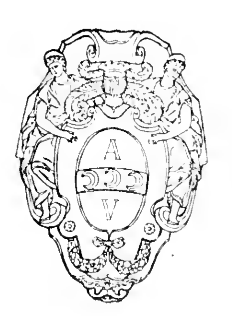
TROISIÈME ANNÉE



1re SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 1 à 35

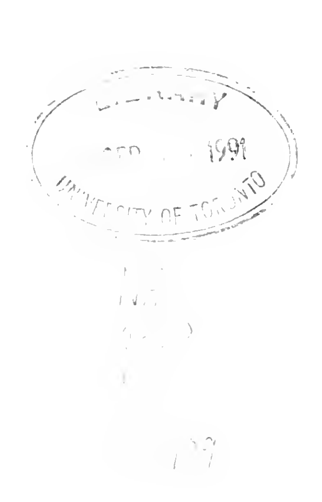


PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

TÉLÉPHONE 814-81


UNIVERSITY OF TORONTO

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

TROISIÈME ANNÉE

1re SÉRIE

PROGRAMMES

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Cadran d'Horloge XXIV. 3. 1-3

Les grandes horloges établies dans les édifices publics ont donné lieu à des motifs décoratifs extérieurs les plus divers : cadrans ornés, sonneries apparentes, figures fixes, mobiles, articulées ou non, etc.

Le cadran dont il s'agit décorerait la face principale de la tour d'un grand hôtel de ville : il serait établi dans la partie haute. Les motifs l'encadrant feraient corps avec la construction sans toutefois exclure les matériaux rapportés : marbres, métaux, émaux, etc. Il serait disposé pour être éclairé la nuit par transparence.

Le diamètre du cadran proprement dit n'excéderait pas 3 mètres ; l'importance des décorations n'est pas limitée.

Le mécanisme de l'horloge serait placé à l'intérieur de la tour ; il n'y a pas lieu de l'indiquer.

On fera l'élévation et une section verticale ou horizontale permettant de se rendre compte des saillies à l'échelle de 0 m. 04 pour mètre.

Paris, le 2 septembre 1908. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : MM. PECK, élève de M. Laloux. Pl. 1.
— — — BAUDRY, élève de M. Paulin. Pl. 2.
— — — LEFRANC, élève de M. André. Pl. 3.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 16 JUILLET 1908

A RENDRE LE SAMEDI 3 OCTOBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Manufacture de Mosaïque et de Vitraux d'art

XIX. 4. 4-15

Cet établissement créé par l'État ou par une municipalité serait cependant administré et géré commercialement : il devrait subsister en exécutant les commandes faites pour la décoration des monuments publics et pour celle des édifices ou des habitations des particuliers.

Il comprendrait :

Quelques salles de collections où seraient exposés à demeure et convenablement mis en valeur d'anciennes mosaïques de dallage et de revêtement, des vitraux de diverses époques, des dessins, modèles, cartons et échantillons de la production moderne ;

Une salle d'exposition où pourraient être exposés, avant leur expédition, les produits achevés ;

Des bureaux avec antichambre pour le directeur et trois ou quatre employés ;

Deux ou trois ateliers pour l'étude et la mise en grand des tracés des mosaïques. Les mosaïques de revêtement étant souvent appliquées sur des surfaces courbes, un atelier spécial serait aménagé pour la construction des modèles en plâtre devant servir à l'étude, à petite échelle et en grand ;

Dix ateliers pour l'exécution, sur carton, des mosaïques. Ces ateliers disposés chacun pour cinq ou six artistes ou ouvriers pourraient être répartis en deux groupes. L'ensemble des dix ateliers serait complété par une salle pour la taille et le classement par couleurs et tons des marbres et des émaux. Chaque groupe serait pourvu de vestiaires, water-closets et lavabos ;

Deux ou trois ateliers de dessin pour l'étude et le tracé en grand des cartons de vitraux ;

Dix ateliers pour le découpage, la peinture et la mise en plomb. Ces dix ateliers disposés chacun pour cinq ou six artistes ou ouvriers peuvent être répartis en deux groupes. L'ensemble des dix ateliers serait complété par une salle pour la conservation et le classement des verres et par un ou deux petits locaux pour la cuisson des verres peints ; vestiaires, water-closets, lavabos.

Les ateliers pour l'étude et la fabrication des vitraux seraient établis au premier étage.

Un appartement de directeur pouvant être prévu dans un entresol ou au deuxième étage, deux logements d'employés, une ou deux pièces pour l'emballage, un local pour la réception des matières premières, des dépôts et magasins, un logement de concierge.

Le terrain, isolé entre quatre rues, n'excéderait pas 120 mètres dans sa plus grande longueur et 80 mètres dans sa plus grande largeur. Il existerait une pente de 0 m. 02 pour mètre sur la longueur ; l'entrée serait établie au point bas.

On fera pour les esquisses :

Le plan du rez-de-chaussée, la coupe longitudinale et l'élévation principale à 0 m. 002 pour mètre.

Pour le rendu :

Les plans du rez-de-chaussée et du premier étage à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation principale à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 16 juillet 1908. V. BLAVETTE.

Première Médaille : MM. MEEKS, élève de M. Deglane. Pl. 4 à 6.
— — EXPERT Roger, élève de M. Redon. Pl. 7 à 9.
Première Seconde Médaille : MM ALLEMAN, élève de M. Pascal. Pl. 10 à 12.
— — — BUET, élève de M. Héraud. Pl. 13 à 15.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 9 OCTOBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Musée d'Antiquités locales

La transformation d'une ville ancienne, le percement de voies nouvelles à travers de vieux quartiers et l'exécution de travaux divers ont amené la démolition de constructions intéres-

santes et la découverte de fragments d'époques diverses dont il convient d'assurer la conservation.

Le musée projeté établi dans un grand jardin public se composerait d'un bâtiment principal, de portiques ou abris isolés et d'une partie du jardin aménagée en musée.

Le bâtiment principal, dont la plus grande dimension n'excéderait pas 50 mètres, comprendrait :

AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Une grande salle montant de fond pour les reconstitutions partielles de constructions anciennes :

Des galeries ou portiques largement ouverts sur l'extérieur pour abriter des fragments divers ne pouvant être exposés à découvert ;

Quelques pièces fermées où seraient reconstitués des intérieurs.

AU PREMIER ÉTAGE

Quatre ou cinq salles de musée pour la conservation de meubles, tapisseries, peintures, médailles, etc

Les portiques isolés abriteraient des objets qu'il convient seulement de mettre à l'abri de la pluie.

La partie du jardin aménagée en musée recevrait des objets de grande dimension, en matières résistantes : plomb, pierre dure, granit, etc.

Le terrain occupé par l'ensemble du musée n'excéderait pas 160 mètres en longueur et largeur ; il ne serait pas séparé du restant du jardin public.

On fera : le plan et une coupe à 0 m. 0015 pour mètre ; une élévation du bâtiment principal à 0 m. 003 pour mètre.

Paris, le 9 octobre 1908. V. BLAVETTE.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 14 OCTOBRE 1908

A RENDRE LE SAMEDI 24 OCTOBRE 1908

Le Professeur propose comme sujet du concours :

Une Fontaine dans la cour d'un Palais du XVIe Siècle XIII. 3. 16-17

L'usage des fontaines pour la décoration des cours de châteaux fut très fréquent au XVIe siècle. On peut citer pour exemple les fontaines qui ornaient les cour et jardin du château de Gaillon édifié pour le cardinal Georges d'Amboise. Une de ces fontaines nous est connue par un dessin de Du Cerceau. Le couronnement de l'autre a été recueilli au Musée du Louvre.

Souvent aussi des places publiques furent embellies à cette époque par des fontaines. Quelques-unes subsistent encore à Mantes, à Tours, à Autun. En Bretagne, ces édifices étaient à proximité des églises, souvent dans leur enceinte, comme à Saint-Jean-du-Doigt.

Tantôt ces fontaines étaient formées de vasques superposées, appuyées sur des piliers ou colonnes, tantôt elles formaient des édicules couverts à un ou deux étages.

Pour fixer les idées on supposera que la fontaine projetée serait destinée à la cour du Louvre et qu'elle devrait s'harmoniser avec l'œuvre de Pierre Lescot.

On donne seulement la dimension maxima en hauteur, 9 mètres. Les autres dimensions sont indéterminées.

Les concurrents feront pour l'esquisse, les élévation, coupe et plan, à 0 m. 01. Pour le rendu, l'élévation sera à 0 m. 05 pour mètre ; les coupe et plan à 0 m. 02.

Le Professeur, LUCIEN MAGNE.

Première Seconde Médaille: M. EXPERT ROGER, élève de M. REDON. Pl. 16, 17.

INSTITUT DE FRANCE — ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS DETOUCHE DIT DESTOUCHES, DELAGE & ROUX, POUR L'ANNÉE 1908

PROGRAMME :

Un Hôtel de Voyageurs de premier ordre dans une grande capitale

XVIII. A 18-

Cet hôtel, devant recevoir l'élite internationale, serait construit avec luxe et ses installations devraient être des plus confortables.

Le terrain, ayant 80 mètres de largeur sur 140 mètres de profondeur, formerait un rectangle dont l'un des petits côtés donnerait sur une grande avenue, les trois autres côtés sur des rues de 20 mètres de large.

Le rez-de-chaussée comprendrait les vestibules d'arrivée, avec monte-charges pour les bagages et descente à couvert pour les voitures, les bureaux de renseignements, de réception, les caisses, les cabinets du directeur et du sous-directeur, les vestiaires, les cabines téléphoniques, un grand salon, des salons secondaires, une bibliothèque avec salles de lecture et de correspondance, une grande salle à manger et plusieurs salles de restaurant, des galeries, des halls ou jardins d'hiver, des grands escaliers, des ascenseurs, des escaliers de service, des salons de toilette avec w.-c., des salons de coiffure, des offices, etc., etc.

L'Hôtel doit avoir plusieurs entrées, dont une particulière pour les fournisseurs et gens de service.

Les étages, au nombre de quatre, comprendraient chacun une douzaine d'appartements avec antichambre, salon, salle à manger, chambres, cabinets de toilette, salles de bains, w.-c., etc., des chambres pouvant être données séparément avec antichambre et salle de bains, w.-c., etc., des offices avec monte-charges, w.-c., etc. Le cinquième étage ou comble comprendrait les chambres de courriers et du personnel.

Dans les sous-sols on aménagerait un grand bar américain avec salles de billards et salons ; des salles à manger pour les courriers et le personnel. Une grande cuisine avec toutes ses dépendances, pâtisserie, chocolaterie, cafeterie, glacière, etc., des grandes caves pour les réserves, une cave du jour, des dépôts de mobilier et de bagages, des ateliers de réparation et de peinture, une entrée avec escalier spécial pour les fournisseurs et gens de service, une grande chaufferie avec dépôts de charbon, des salles pour les compteurs, ventilateurs, dynamos, w.-c., vestiaires pour le personnel, etc., etc ; dans certaines parties entresolées seraient la comptabilité, les archives, les appartements du directeur et du sous-directeur et quelques chambres de voyageurs avec salon, salle de bains, w.-c., etc.

On fera pour les esquisses un plan du rez-de-chaussée et un plan du premier étage, une coupe longitudinale et une façade à l'échelle de 0m,002 et une partie de la façade principale à l'échelle de 0,01.

Pour le rendu un plan du sous-sol, un plan du rez-de-chaussée, un plan du premier étage, une coupe longitudinale à 0,01. La façade principale à 0,02 ainsi qu'une coupe donnant les parties principales de la réception.

Pour les hauteurs, on se renfermera dans les gabarits en usage à Paris.

Dépôt des esquisses à l'Ecole des Beaux-Arts le lundi, 17 février, entre dix heures et quatre heures.

Les concurrents sont tenus de se faire inscrire aux bureaux du Secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts du 1er au 8 février, en produisant les pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions du concours. *Cette inscription est de rigueur.*

Prix: M. TOURNON, élève de M. BERNIER. Pl. 18 à 23.
Deuxième Prix: M. WOILLEZ LOUIS, élève de M. Marcel LAMBERT. Pl. 24 à 28.
Troisième Prix: M. MOLINIÉ, élève de M. DEGLANE. Pl. 29 à 33.

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

CONCOURS DU MARDI 3 NOVEMBRE 1908

Les angles d'un grand marché couvert dont les piles doivent être en pierre sont garnis de motifs spéciaux dont l'un est le sujet du présent programme.

La composition est contenue dans une partie verticale concave de 2 mètres de rayon, ayant 10 mètres de hauteur sous corniche.

Un grand baromètre occupe la partie haute avec l'accompagnement d'un riche décor, et en bas sont les robinets à écoulement constant pour le service des gens du marché.

L'esquisse présentée perpendiculairement à A B sera à l'échelle de 0 m. 04 pour mètre.

Le rendu, dessin ou modelage, au double.

Prix: M. PHILIPPE, élève de M. HÉRAUD. Pl. 34.
Deuxième Prix: M. GUÉNOT, élève de M. DEFRASSE. Pl. 35.



ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

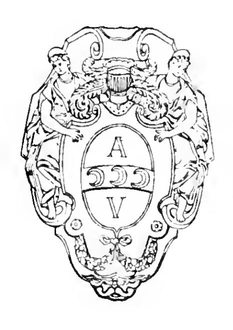
l'Année Scolaire 1908-1909

TROISIÈME ANNÉE

2e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 36 à 72



PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81



ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

TROISIÈME ANNÉE

2e SÉRIE

PROGRAMMES

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Pile de Pont

Au milieu d'une rivière, une pile de pont construite en maçonnerie reçoit la retombée de deux arcs en pierre ou en métal de 30 à 50 mètres d'ouverture sur lesquels est établie une voie publique de 20 mètres de largeur, passant à 10 mètres au-dessus du niveau moyen des eaux et reliant deux quartiers d'une même ville.

Cette pile défendue par un avant-bec, du côté amont, sera couronnée, au-dessus du tablier du pont, par un motif décoratif en pierre ou en métal portant plusieurs lampes électriques dont une principale avec feu de couleur, destinée à signaler l'obstacle à la navigation.

On fera le plan pris au niveau du tablier du pont et une coupe perpendiculaire à la direction de celui-ci à l'échelle de 0 m. 005 et l'élévation de la pile avec amorces des arcs à 0 m. 02 pour mètre.

Paris, le 4 novembre 1908. V. BLAVETTE.

Première Mention: MM. ANSALONI, élève de M. DEFRASSE. Pl. 36.
— — BAUD, élève de MM. DAUMET & ESQUIÉ. Pl. 37.
— — DETOUCHES, élève de M. ANDRÉ. Pl. 38.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 7 OCTOBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Fontaine monumentale XIII. 3. 39-50

Cette fontaine formerait motif décoratif à l'extrémité et dans l'axe d'une large avenue débouchant sur une place publique ; elle occuperait la face d'un pan coupé de 20 mètres séparant deux voies faisant entre elles un angle de 40 degrés. Elle se raccorderait, sur les retours, avec des constructions largement conçues destinées à l'habitation ou à une administration.

Les faces verticales extérieures de ces constructions pourraient être élevées à 20 mètres sur les alignements ; leurs toitures et couronnements seraient en dehors de cette limite.

Les constructions composant l'ensemble décoratif pourraient s'étendre jusqu'à 8 mètres en arrière de l'alignement du pan coupé et librement en avant de ce pan coupé, sans toutefois sortir, en élévation, du périmètre limité par les deux alignements formant l'angle de 40 dégrés. Leur hauteur est indéterminée.

Cet ensemble devant être aperçu de loin, les éléments d'architecture et les motifs de sculpture entrant dans sa composition seraient vigoureusement accusés.

L'eau arriverait, au maximum, à 10 mètres au-dessus du sol de la place ; elle se déverserait par un ou plusieurs orifices et tomberait en cascades dans un dernier bassin dont le niveau pourrait excéder légèrement celui de la place, correspondre avec lui ou même se trouver plus bas et, dans ce cas, être entouré de gradins ou d'une balustrade.

Le bassin inférieur et son entourage pourraient sortir de 3 mètres en avant des alignements latéraux ; leur avancement vers la place est indéterminé.

Des vides ménagés à l'intérieur des massifs de construction isoleraient les bâtiments contigus des parties basses pouvant communiquer de l'humidité ; ils abriteraient les canalisations et les appareils de manœuvre. Un ou deux petits logements pourraient être aménagés au-dessus de ces vides.

On fera pour les esquisses :

Le plan d'ensemble de la construction décorative avec arrachement des bâtiments adossés, la coupe et l'élévation avec amorce des projections des parties latérales, à l'échelle de 0 m. 005 pour mètre.

Pour le rendu :

Les mêmes plan et coupe à l'échelle de 0 m. 01 pour mètre et l'élévation, également avec amorces des projections des parties latérales, à l'échelle de 0 m. 02 pour mètre.

Paris, le 7 octobre 1908.

V. BLAVETTE.

Première Médaille: MM. THOMAS, élève de M. Laloux. Pl. 39. 40.
— — SEIGLET, élève de M. Deglane. Pl. 41. 42.
— — CASSAGNE, élève de M. Laloux. Pl. 43. 44.
— — LE MONNIER, élève de M. Héraud. Pl. 45. 46.
— — REGIN, élève de M. Redon. Pl. 47. 48.
— BRUNOT, élève de M. Héraud. Pl. 49. 50.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été en outre decernées à MM. LADMIRAL, BAUDRY Georges, DOGNON, GIRARDIN, LESDOS, DANGLA, élèves de M. Paulin ; MICHEL Louis, PAUTY, élèves de M. Bernier ; FENECH, élève de M. Laloux.

COURS DE CONSTRUCTION (1907-1908)

PROJET DE CONSTRUCTION GÉNÉRALE

Une Usine d'Electricité

Cette usine serait supposée édifiée dans une ville importante, et destinée à produire l'électricité nécessaire à l'éclairage et à la force motrice.

Elle comprendrait :

Un vestibule ou grand porche donnant accès à l'usine proprement dite et au service administratif;

Un grand hall où seraient disposées les machines motrices et les machines productrices d'électricité ou dynamos;

Une salle ou galerie pour les générateurs de vapeur. Cette salle, contiguë à celle des machines, tout en étant complètement séparée de cette dernière, devra être aménagée de façon à recevoir facilement le charbon nécessaire aux générateurs;

Une pièce pour l'installation des instruments de mesure et de contrôle concernant la distribution du courant électrique;

Un atelier destiné à l'exécution des menues réparations des machines;

Une ou deux grandes cheminées;

Des vestiaires pour les divers agents, avec lavabos et cabinets d'aisances;

Enfin, quelques bureaux pour le directeur de l'usine, les ingénieurs et leurs employés, avec également des lavabos et des water-closets.

Ce dernier service devra être disposé dans la partie de l'usine la plus facilement accessible de la voie publique dont l'usine serait isolée par une avant-cour.

Un pavillon de concierge serait disposé à proximité des portes d'entrée de la cour.

Le porche ou vestibule serait voûté en maçonnerie.

La construction de la plus grande partie de l'usine se composerait d'une ossature métallique avec remplissage en briques.

La charpente de la toiture serait en acier.

Le comble recouvrant la partie de l'usine affectée aux bureaux serait en bois.

La façade principale serait construite en maçonnerie de pierre de taille ou mixte.

La nature de la couverture est laissée au choix des concurrents.

La ou les cheminées auraient une hauteur de 30 mètres environ. La section totale nécessaire serait égale à 4 mètres carrés.

Le sol de la salle des machines serait parqueté, celui de la salle des générateurs serait recouvert d'un dallage ou d'un carrelage.

Pour les fondations, on supposera que le terrain résistant, sable et gravier, se trouverait à une profondeur de 9 mètres environ.

L'espace occupé par l'usine, au milieu d'un terrain de plus grande étendue, ne dépasserait pas 70 mètres dans sa plus grande dimension.

On donnera :

A l'échelle de 0 m. 01 par mètre, le plan du rez-de-chaussée, le plan des fondations et celui des toitures par moitié, le plan du premier étage des bureaux, la façade principale, la façade latérale et une coupe.

A l'échelle de 0 m. 02 pour mètre:

La coupe la plus intéressante au point de vue de la construction, d'après la composition;

Des détails de maçonnerie à l'échelle de o m. o5 pour mètre; de serrurerie et de couverture à o m. 10; de menuiserie à o m. 20 pour mètre;

Les épures de stabilité des voûtes et le résumé des calculs ayant servi à déterminer les sections des pièces principales de la construction.

Le rendu aura lieu le 10 juillet 1908.

Paris, le 12 avril 1908. P. MONDUIT.

Prix JAY et Première Médaille: M. SOLOTAREFF, élève de M. Pascal. Pl. 51 à 57.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 31 JUILLET 1908

A RENDRE LE SAMEDI 31 OCTOBRE 1908.

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Théâtre d'été XXVIII 5. 58-63

Le théâtre projeté établi dans un parc, à proximité d'une grande ville, serait, comme les théâtres antiques, destiné à des représentations diurnes. Il serait établi sur un terrain ayant une pente accusée. La disposition naturelle choisie serait conservée dans la plus large mesure; les modifications qu'il conviendrait d'y apporter seraient dissimulées par de nouvelles plantations.

L'ensemble se composerait des services d'entrée, de la salle, de la scène et des annexes.

SERVICES D'ENTRÉE ET DE CONTROLE.

Bureaux pour la vente des billets, kiosques pour les contrôleurs, quelques abris pour le public.

SALLE.

L'espace réservé aux spectateurs assis devrait pouvoir contenir environ 3,000 personnes; il aurait une superficie approchant de 1,500 mètres. La plus grande partie serait occupée par un parterre en pente séparé par de légères balustrades en trois sections correspondant à des prix différents. Le pourtour divisé aussi par des balustrades en loges pourrait être limité par une construction très ajourée, mais suffisamment résistante pour recevoir les attaches et les appareils de manœuvre d'un velum abritant les spectateurs assis. Le tout serait entouré d'un promenoir donnant accès dans les loges. Les accès du parterre largement ouverts et nombreux devraient permettre un dégagement facile et rapide de toutes les places; ils pourraient être partiellement souterrains.

SCÈNE

La scène, élevée d'un mètre environ au-dessus de la partie basse du parterre, serait légèrement inclinée et close par une construction fermée par le bas de manière à permettre la circulation des acteurs et ouverte par le haut afin de ménager la vue sur la campagne. Un espace serait réservé pour l'orchestre entre la scène et le premier rang de sièges. On profiterait de la déclivité du sol pour établir sous la scène les services nécessaires aux acteurs et figurants. La machinerie serait réduite à quelques trappes.

ANNEXES.

Au-delà du promenoir, seraient établis des buffets et cafés; ils seraient partie couverts et partie découverts. Des larges dégagements les réunissant à la salle seraient tracés de manière à converger vers la scène et à former ainsi des compléments de l'espace réservé aux spectateurs.

Le tout serait clos par un saut-de-loup ou par une grille dissimulée dans les massifs.

L'espace occupé par théâtre et ses dépendances n'excédera pas 200 mètres dans sa plus grande dimension.

On fera pour les esquisses :

Le plan d'ensemble, une coupe perpendiculaire à la scène à l'échelle de o m. 001 pour mètre et une coupe parallèle à la scène faisant voir le fond à o m. 0025 pour mètre.

Pour le rendu :

Les mêmes dessins, plan d'ensemble et coupe longitudinale à l'échelle de 0 m. 0025 et la coupe parallèle à la scène à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 31 juillet 1908. V. BLAVETTE.

Première Mention : MM. BURET, élève de MM. RAULIN et HÉRAUD. Pl. 58, 59.
— — CARLEVAN, élève de M. BERNIER. Pl. 60, 61.
— — ASTRUC, élève de M. REDON. Pl. 62, 63.

Ire ET 2e CLASSES

CONCOURS POUR LE PRIX DE RECONNAISSANCE DES ARCHITECTES AMÉRICAINS

DU LUNDI 5 OCTOBRE 1908

A RENDRE LE SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1908

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

Un Pont à l'entrée d'une ville de commerce XXXI. 3.6A-71

Une grande ville située à quelque distance de l'embouchure d'un fleuve a besoin de relier la rive, sur laquelle elle est bâtie, à la rive opposée, où sont les bassins, les docks, les chantiers, les demeures de la population ouvrière, sans entraver le mouvement des navires qui alimentent son commerce.

Il est projeté de joindre les deux rives distantes de 280 mètres par un pont servant aux piétons et aux voitures, suffisamment élevé (9 mètres environ) au-dessus du niveau des hautes eaux pour que les bateaux d'importance secondaire puissent circuler librement.

Ce pont aurait au milieu de sa longueur une partie mobile se relevant comme une sorte de double pont-levis pour permettre le passage des grands vaisseaux. Au-dessus de l'espace de 60 mètres de largeur réservé à la circulation navale, un pont supérieur avec escaliers, ascenseurs, serait construit pour que la circulation des nombreux piétons ne soit pas interrompue pendant le court espace de temps nécessaire à la manœuvre du pont mobile et au passage des navires. Auprès de la partie mobile du pont et de ses accès seraient aménagés les locaux nécessaires au personnel et au matériel

L'ensemble placé à l'entrée de la ville, du côté de la mer, avec le pont inférieur ayant en son milieu les tabliers mobiles et à ses extrémités des motifs d'accès donnés par la différence de niveau entre le sol du pont et celui des quais, avec le pont supérieur et ses escaliers et vastes ascenseurs, devrait avoir un aspect monumental et imposant et contribuer à décorer et à caractériser cette riche et puissante cité commerciale.

Il sera donné :

1° Pour l'esquisse : une moitié du pont dans sa largeur, une moitié de la façade avec indication en entier du motif central à 0 m. 0025 pour mètre :

2° Pour le rendu : un plan de l'ensemble du pont et de ses accès, une façade de l'ensemble et une coupe suivant l'axe de la partie mobile à 0 m. 005 pour mètre.

Une élévation vue du côté aval montrant tout le motif milieu avec le pont mobile, le pont supérieur, les ascenseurs, etc., à 0 m. 01 pour mètre.

Ce 5 octobre 1908.

Prix : M. LAPRADE, élève de M. REDON. Pl. 64 à 68.
Accessit : M. LEVARD, élève de M. PASCAL. Pl. 69 à 72.

Des *Accessits* ont été également accordés à M. BOSSIS, élève de M. LALOUX ; M. LEFRANC, élève de M. ANDRÉ ; M. HALLEY, élève de M. HÉRAUD ; M. DE LA BOUGLISE, élève de M. Marcel LAMBERT.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

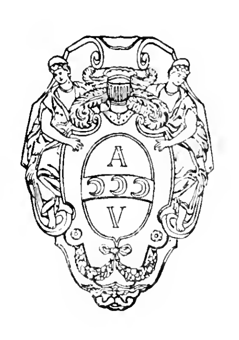
TROISIÈME ANNÉE

3e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 73 à 106





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

3e SÉRIE

PROGRAMMES

1re CLASSE

CONCOURS GODEBŒUF

LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1908, A RENDRE LE SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1908

« Le concours Godebœuf consiste en l'étude développée comme pour l'exécution, avec détails et profils, d'une œuvre architecturale de nature spéciale, telle que serrurerie, plomberie, marbrerie, etc... » (Extrait de la fondation).

La Commission des programmes propose pour sujet du concours :

Une descente à couvert

Cet abri, construit en pierre et marbre, précéderait le vestibule d'un grand hôtel particulier et permettrait aux visiteurs de descendre à couvert de landau ou d'automobile.

Le sol horizontal devant l'entrée du vestibule serait un peu plus élevé que celui de la cour.

La descente à couvert et ses abords seraient éclairés au moyen de la lumière électrique.

Toute latitude est laissée aux concurrents pour la composition. Cependant, les baies par lesquelles passeraient les voitures auraient une largeur de 2 m. 75 et la hauteur comprise entre le pavage de la cour et le niveau du premier étage serait de 9 mètres.

Pour l'esquisse : on fera le plan avec arrachements, l'élévation parallèle à la façade de l'hôtel et la coupe perpendiculaire à cette façade à l'échelle de 0 m. 01 pour mètre.

Pour le rendu : le plan avec arrachements des parties contiguës à l'échelle de 0 m. 01 pour mètre ; l'élévation parallèle à la façade de l'hôtel à 0 m. 04 ; la coupe perpendiculaire à cette façade à 0 m. 02 ; un détail à 0 m. 10 et une perspective.

Prix et Première Médaille : M. PONS Honoré, élève de M. Redon. Pl. 73, 74.
Première Médaille : M. HIRONS, élève de M. Laloux. Pl. 75, 76.
— — M. MARTINAUD Adrien, élève de M. Laloux. Pl. 77, 78.
— — M. LEGUEN, élève de M. Laloux. Pl. 79, 80.
— — M. MELENDES, élève de M. Laloux. Pl. 81, 82.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également décernées à MM. ARNAL Léon, élève de M. Bernier ; BRIÈRE, élève de MM. Raulin et Héraud ; GUÉRITTE, élève de M. Laloux ; GABRIEL A., élève de M. Paulin ; HAFFNER, élève de M. Laloux ; DE MECQUENEM, élève de M. Lemaresquier ; THOMAS, élève de M. LALOUX ; THIRY, élève de M. Paulin.

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE PROFESSEUR

ESQUISSE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 1908, A RENDRE LE LUNDI 4 JANVIER 1909

Une Fontaine Miraculeuse XIII. 3. 83-A

D'un rocher de pierre calcaire, se présentant suivant un plan vertical, s'échappe, à la partie inférieure, un mince filet d'eau.

Cette eau, à laquelle on attribue des vertus curatives, les devrait, suivant la légende, à l'influence bienfaisante d'une sainte vénérée dans la région.

On se propose donc d'ériger, contre la paroi rocheuse, l'*image* de cette sainte, traduite en peinture, sculpture, mosaïque ou terre cuite, crue ou émaillée. En outre elle serait insérée dans un *entourage décoratif*, taillé dans la masse même du rocher, et qui servirait à la suspension d'*ex-votos* en faveur dans les pélerinages.

L'eau de la fontaine serait reçue dans une vasque au devant de laquelle seraient disposées trois marches permettant aux pélerins de s'agenouiller et de puiser facilement au récipient.

La hauteur de l'entourage décoratif n'excéderait pas 5 mètres, sur une largeur maximum de 4 mètres. On indiquerait tout autour un peu de la surface du rocher.

L'esquisse sera faite en dessin à l'échelle de 0 m. 05 pour mètre.

Quant au rendu, dont le procédé est laissé au choix des concurrents (peinture, aquarelle ou modelage), il sera établi au double de l'esquisse, c'est-à-dire à 0 m. 10 pour mètre.

Le Professeur, H. MAYEUX.

Prix et Médaille: M. OLMER Pierre, élève de MM. Cormon, Raphel Colin & Redon. Pl. 83.
Deuxième Prix et Médaille: M. AZÉMA, élève de M. Redon. Pl. 84.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Station de chemin de fer urbain XXVI. 5. 85-90

Deux grandes voies publiques se coupent à angle droit. Au milieu de l'une d'elles et assez en contrebas pour pouvoir passer sous l'autre, sont établies six voies ferrées à écartement normal. Les deux voies du milieu servent à la circulation des trains passant sans s'arrêter; les quatre autres à la circulation des trains desservant toutes les stations.

La station projetée est destinée spécialement à la circulation urbaine; ses accès seront larges et commodes.

Elle comprendra, au niveau des voies publiques, un hall ou vestibule sur lequel s'ouvriront les guichets de distribution des billets et les bureaux pour le dépôt et l'enregistrement des quelques bagages que les voyageurs peuvent faire transporter avec eux.

Des dégagements feront communiquer le hall avec une galerie située en arrière, au même niveau que lui, destinée à la circulation des voyageurs changeant de direction sans sortir de la station et avec deux larges escaliers conduisant aux quais.

La galerie, les escaliers et les quais seront couverts.

Chacun des quais desservira deux voies ; ils auront 8 mètres de largeur.

La charpente métallique supportant la couverture vitrée des quais reposera sur un seul rang de points d'appui fortement ancrés dans le sol qui sera établi au niveau du parquet des wagons.

Des barrières fixes relieront partiellement les points d'appui de la charpente afin d'éviter les dangers que présentent les remous des foules.

Il n'est pas utile de disposer des quais le long des voies sur lesquelles circulent les trains ne s'arrêtant pas à la station projetée.

Deux logements seront aménagés dans un étage d'attique pour le chef et le sous-chef de station.

Des monte-charges seront prévus pour les bagages.

On fera, pour les esquisses :

Le plan de la station avec amorce des quais, l'élévation sur la voie publique et une coupe à l'échelle de 0 m. 0025 pour mètre.

Pour le rendu, les mêmes dessins comme suit :

Le plan et la coupe à 0 m. 005 pour mètre ;

L'élévation à 0 m, 01 pour mètre.

Première Mention : M. RAISIN, élève de M. PAULIN. Pl. 85, 86.
— — M. VEYRIER, élève de M. LALOUX. Pl. 87, 88.
— — M. ANISKOFF, élève de M. PASCAL. Pl. 89, 90.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1908

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Maison de retraite pour les vieillards

Cet établissement, situé à proximité d'un chef-lieu d'arrondissement, sera construit sur le flanc d'un coteau exposé au midi ; il sera disposé pour recevoir des ménages ainsi que des célibataires des deux sexes ;

Il comprendra :

1° Deux quartiers pour chacun 30 ménages habitant des petits logements composés d'une entrée, de deux pièces, l'une pour chambre à coucher, l'autre pour salle à manger, et d'un cabinet de débarras.

Ces quartiers se composeront d'un ou deux bâtiments d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec, partiellement, un petit étage d'attique pour une personne de service.

2° Deux quartiers: l'un pour 40 célibataires hommes, l'autre pour 40 célibataires femmes habitant chacun une chambre.

Ces quartiers se composeront d'un bâtiment ayant un rez-de-chaussée et un étage avec aussi un petit étage d'attique pour une personne de service.

3° Des services administratifs établis vers l'entrée et composés de:
— Un pavillon pour le concierge ;
— Un pavillon pour le jardinier ;
— Les bureaux de l'administration et l'appartement de directeur ;
— Le service médical, les bureaux et le logement de l'économe.

4° Des services généraux pouvant former le centre de la composition et composés de :
— La cuisine et ses dépendances ;
— Un réfectoire pour les célibataires hommes ;
— Un réfectoire pour les célibataires femmes ;
— Une grande salle pour les réunions en commun et deux plus petites pour les réunions par sexe ;
— Des bains, une buanderie et une lingerie ;
— Une infirmerie avec pavillon d'isolement pour les contagieux et un dépôt mortuaire.

Les salles de réunion seront largement ouvertes et orientées vers le sud.

Chacun des ménages hospitalisés disposera d'un petit jardin ; les célibataires pourront prendre part aux travaux d'entretien des plantations et de culture du potager de l'établissement.

La plus grande dimension de l'espace affecté aux bâtiments n'excédera pas 250 mètres en largeur et 200 mètres en profondeur.

Des petits bâtiments de service et les jardins ne sont pas compris dans le terrain délimité.

On fera, pour les esquisses :

Le plan des bâtiments avec amorces des jardins et une coupe transversale de 0 m. 001 pour mètre ;

La moitié de l'élévation au double.

Toute esquisse négligée ou au crayon seulement et tout manque de concordance entre les dessins sera un cas de mise hors de concours.

Paris, le 3 décembre 1908. V. BLAVETTE.

1re & 2e CLASSES

CONCOURS Ed. LABARRE

DU LUNDI 11 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 14 JANVIER 1909, AVANT MIDI

Le Concours Ed. Labarre consiste en une grande composition sur esquisse. (Extrait de la fondation).

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

Un Chantier de Constructions navales XIX . A. 91-7

L'établissement est la propriété d'une importante société financière. On y construirait des paquebots pour passagers, des navires de commerce et, à l'occasion, des navires de guerre de faible tonnage : torpilleurs, gardes-côtes ou submersibles.

Ce « chantier » serait installé à l'embouchure d'un grand fleuve. Il serait d'une part en communication avec la mer et s'ouvrirait d'un autre côté sur une route à proximité d'une ville.

L'établissement comprendrait :

1° L'administration;
2° Les services techniques ;
3° Les magasins généraux (Réception et livraison des matériaux) ;
4° Les ateliers ;
5° Les cales de construction ;
6° Les quais, bassins et bassins de radoub ;
7° Les services et dépendances.

Administration

Cette partie du programme comprendrait tous les services d'un grand établissement financier, tels que : contentieux, comptabilité et caisse; coupons et dividendes, le service des ordres d'achats pour les matières premières, etc. Chaque service comprendrait un chef et un sous-chef de bureau. Logements pour employés principaux et ingénieurs.

Le directeur et les sous-directeurs seraient pourvus de grands appartements en rapport avec leur haute situation.

On trouverait dans cette partie une salle d'assemblée des actionnaires, accompagnée de salles d'études pour les commissions et pour les ingénieurs appelés à donner leur avis au Conseil.

Un secrétariat. — Les cabinets du président, du vice-président et du secrétaire.

Services techniques

Cette désignation s'applique à l'ensemble des services où s'élaborent les projets de navires et leurs devis. On y étudie les qualités des navires, leur construction et leurs machines motrices, l'installation de leur aménagement et de leur armement, certains navires de commerce devant par de rapides modifications concourir à la défense nationale.

Cet ensemble comprendrait donc de vastes ateliers pour les dessinateurs, le service des épures, etc. Des archives, des salles de dépôts des dossiers et des salles des maquettes. Des bureaux pour les ingénieurs de différentes classes qui dirigent cet important service.

Magasins généraux

Toutes les matières premières, façonnées ou non, sont reçues directement par un service qui tient état des arrivages et des quantités qu'il livre aux ateliers, suivant les ordres des ingénieurs compétents. Il comprend donc : des bureaux pour les employés et la comptabilité spéciale (réception et livraison), un service de contrôle et d'épreuve des matériaux, etc.

Les magasins généraux reçoivent les machines à vapeur et les chaudières fabriquées dans des usines spéciales. On y trouve les bois de charpente et de menuiserie, les fers de tous calibres, les tôles, écrous, boulons, poulies, etc.; les cuivres et autres métaux employés dans la construction des navires ; les câbles, chaînes et ancres ; les graisses, huiles, goudrons, etc.

Des magasins isolés et surveillés reçoivent les poudres, obus et canons nécessaises à l'armement.

Ces magasins sont reliés aux chantiers par des lignes ferrées ; on y trouve des engins de levage puissants, destinés au déplacement des matériaux volumineux et pesants.

Ateliers

L'établissement comporte des ateliers de traçage, de chaudronnerie, de forge, d'ajustement et de montage ; des ateliers de charpenterie, menuiserie, ébénisterie, peinture ; de préparation d'agrès, câbles, échelles de cordes et voiles.

Les machines-outils les plus modernes y seraient employées, mues par la vapeur et l'électricité.

Cales de construction

Les navires sont mis en chantier sur de grands espaces abrités par des hangars de vastes dimensions et à proximité des bassins où ils sont lancés, dès que la coque et les ponts sont construits. — On pourra supposer que l'établissement dont il s'agit est assez important pour lancer chaque année six grands transports et bateaux marchands et un plus grand nombre de chaloupes, navires côtiers ou autres.

La construction des superstructures, le montage et le réglage des machines, les agrès et tous autres travaux se font dès que le bâtiment est à flot.

Quais, Bassins et Bassins de radoub

Tous ces travaux exécutés à bord nécessitent des bassins à l'abri du mouvement des eaux.

On profite des marées pour mettre à sec les bassins de radoub où sont calés les navires à réparer.

Ces bassins sont de grandes écluses ouvertes d'un côté seulement. Les portes en sont fermées au niveau inférieur de la basse marée ; l'eau qui y serait emmagasinée est épuisée à l'aide de puissantes pompes à vapeur.

Services et dépendances

Il est nécessaire de trouver, auprès de cette vaste industrie, des dépôts de toutes sortes ; des hangars pour les charbons et cokes, des usines pour la production des forces motrices, les services d'éclairage, les ateliers d'entretien et de réparation du matériel et des outils. Une infirmerie, une pharmacie, etc.

Le terrain dont on pourra disposer n'excèdera pas 600 mètres en plus grande dimension.

On fera le plan, la façade et la coupe à l'échelle de 0 m. 001 pour mètre.

Paris, 11 janvier 1909.

Mention: M. BOUTTERIN, élève de M. Héraud. Pl. 91.
— M. HIRONS, élève de M. Laloux. Pl. 92.
— M. MADELINE, élève de M. Deglane. Pl. 93.
— M. TOURNON, élève de M. Bernier. Pl. 94.
— M. BARRÉ, élève de MM. Daumet et Esquié. Pl. 95.
— M. PILLETTE, élève de MM. Daumet et Esquié. P. 96.
— M. ALLEMAN, élève de M. Pascal. Pl. 97.

Plus vingt autres Mentions.

1re classe — rendu

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1908

A RENDRE LE SAMEDI 30 JANVIER 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Salle de Concert

Cet édifice, destiné à des auditions de musique d'ensemble avec orchestre, chœurs et soli, sera isolé de tous côtés. Il comprendra trois divisions principales :

1° Les services du public ;
2° Les services des artistes et l'administration ;
3° La Salle proprement dite.

Services du Public

Une ou deux descentes à couvert ou simplement abritées ;
Avant-vestibule avec tambours d'entrée ;
Guichets pour la vente des billets ;
Un grand vestibule ;
Un vaste vestiaire communiquant directement avec le vestibule et organisé pour un service rapide ;
Des galeries et des escaliers disposés pour desservir commodément toutes les parties de la salle ;
Un petit buffet ;
Des water-closets et des urinoirs.

Toutes les places des galeries doivent être desservies par deux escaliers au moins ; il convient d'éviter les emmarchements à quartier tournant.

Services des Artistes et Administration

Descente abritée et vestibule ;
Logement de concierge ;
Un poste pour les pompiers ;
Bureau de location facilement accessible du dehors ;
Deux ou trois bureaux pour l'administration et les comptables ;
Un foyer pour les instrumentistes ;
Un foyer pour les choristes hommes ;
Un foyer pour les choristes femmes ;
Six à huit loges et un salon pour les solistes ;
Vestiaires, lavabos et water-closets à proximité des foyers et loges ;
Un ou deux dépôts d'instruments ;
Une petite bibliothèque ou dépôt de partitions avec cabinet pour le bibliothécaire ;
Deux cabinets pour les chefs d'orchestre.

Ces divers locaux pourront occuper plusieurs étages ; mais il convient que les communications soient très faciles entre les foyers et l'estrade de la Salle.

Tous les locaux établis au-dessus du rez-de-chaussée doivent être desservis par deux escaliers.

Un large passage communiquant de plain-pied avec le dehors sera ménagé pour les gros instruments.

Salle proprement dite

La Salle proprement dite, de forme rectangulaire ou avec fond légèrement incurvé à l'extrémité opposée à l'orchestre, devra pouvoir contenir de 1,500 à 1,800 auditeurs confortablement assis ; elle sera éclairée le jour par des baies verticales ou un plafond vitré, ou par les deux modes d'éclairage à la fois, et le soir par la lumière électrique.

La partie la plus basse du parterre sera à peu de hauteur au-dessus du sol extérieur, de manière à pouvoir, en cas de besoin, sortir directement par des portes ouvertes sur les faces latérales ; il sera fortement incliné de manière à rejoindre une première galerie établie sur trois côtés ou sur le fond seulement.

Il ne sera pas établi de loges sur les faces latérales ; mais il pourra en être établi vers le fond.

Une seconde galerie pourra exister au-dessus des premières loges et se prolonger jusqu'au fond de la salle.

Les services d'entrée : vestibules, vestiaires, etc., pourront être partiellement établis sous ces loges ou galeries.

Un foyer servira de dégagement aux premières loges.

L'emplacement réservé à l'orchestre comprendra une plateforme peu élevée au-dessus du parterre et légèrement inclinée pour les choristes et les solistes chanteurs ou instrumentistes et, à la suite, huit à dix larges gradins pour les instrumentistes. Un buffet de grandes orgues sera établi en arrière de ces gradins.

Les parois de l'espace réservé à l'orchestre et les parois latérales de la salle pourront être construites en matériaux rigides ; le fond devant, afin d'éviter les échos, former surface absorbante sera, au contraire, constitué par des matériaux légers : bois pour distributions et gradins, étoffes ignifugées pour tentures, etc.

Le plafond sera plan ou légèrement courbe, avec ou sans voussures de raccordement avec les parois verticales sur lesquelles il convient d'éviter les fortes saillies.

Les rapports suivants entre les dimensions d'une salle semblable à celle projetée ont donné de bons résultats comme acoustique :

Longueur totale du fond de la scène jusqu'au fond des gradins, deux fois et demie la largeur ;
Hauteur sous plafond mesurée du point le plus bas du parterre, cinq sixièmes de la largeur,
Des sous-sols seront établis sous tout l'édifice ;
Le terrain à occuper par les constructions n'excèdera pas 100 mètres sur 70.

On fera, pour les esquisses :

La moitié du plan au niveau du parterre et l'autre moitié prise au niveau de la première galerie, l'élévation principale et la coupe longitudinale à l'échelle de 0 m. 002 pour mètre.

Pour le rendu :

Les mêmes dessins comme suit : les deux plans complets et la coupe à 0 m. 005 pour mètre, l'élévation au double.

Paris, 2 Décembre 1908. V. BLAVETTE.

Quatorze Premières Secondes Médailles et une Deuxième Seconde ont été décernées. Nous avons remarqué celles de:

MM. TREVELAS, élève de M. Bernier. Pl. 98 à 100.
DELAON, élève de M. Laloux. Pl. 101 à 103.
DE MECQUENEM, élève de M. Lemaresquier. Pl. 104 à 106.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

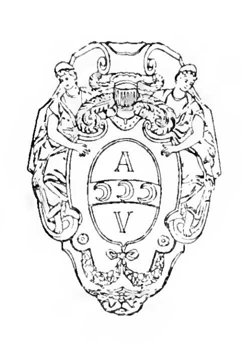
TROISIÈME ANNÉE

4e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 107 à 146





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81



ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

4e SÉRIE

PROGRAMMES

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 6 JANVIER 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Char allégorique

Ce char, destiné à figurer dans une cavalcade organisée à l'occasion d'un évènement heureux pour une grande ville protectrice des Arts évoquera, par sa conception et la figuration qui l'animera, le souvenir d'une des époques où les artistes ont le plus largement contribué à l'illustration de la cité.

L'Architecture, la Sculpture et la Peinture participeront à sa décoration ; l'emplacement d'un orchestre destiné à faire entendre les œuvres des compatriotes musiciens y sera aménagé.

L'ensemble pourra avoir 10 mètres de longueur, non compris les attelages, sur 5 mètres de largeur ; la hauteur est indéterminée.

Il convient toutefois que les masses pesantes soient établies vers le bas, afin d'assurer la stabilité.

Paris, le 6 janvier 1909. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : MM. DOGNON, élève de M. Paulin. Pl. 107.
— — — DELAON, élève de M. Laloux. Pl. 108.
— — — EXPERT Roger, élève de MM. Redon et Umbdenstock. Pl. 109.

1re CLASSE

CONCOURS D'ORNEMENT ET D'AJUSTEMENT DU SAMEDI 6 FÉVRIER 1909

A RENDRE LE SAMEDI 13

PRIX DE LA FONDATION ROUGEVIN



La Commission des programmes propose pour sujet du concours :

Une Clôture marquant l'entrée de la crypte d'un Panthéon

On suppose que dans cet édifice construit spécialement pour servir à la sépulture des grands hommes de notre pays, il existerait (dans l'axe principal du monument et un peu en arrière de la coupole) une superbe clôture destinée à annoncer et à défendre l'accès de la descente aux galeries souterraines.

C'est la façade de cette clôture, côté de la coupole, qui fait l'objet du programme.

Elle se composerait principalement d'une baie centrale correspondant aux degrés descendant à la crypte, et serait traitée avec la majesté d'architecture et le luxe de décoration qui convient à la gravité du sujet, à l'ampleur et au caractère plutôt triomphal que funèbre de l'ensemble de l'édifice.

Des statues, bas-reliefs, motifs décoratifs, inscriptions, etc., peuvent être groupés avec la porte centrale ; les parties de clôture à droite et à gauche, pouvant être ajourées ou pleines au choix des concurrents.

La largeur de la travée occupée par la clôture serait de 12 mètres ; sa hauteur sous clef de voûte est indéterminée.

Toute liberté est laissée aux concurrents pour le choix des matériaux à employer, ainsi que pour les dimensions à donner aux différents éléments de leur composition qui devra se découper en silhouette décorative sur le fond du monument.

On fera pour les esquisses : le plan, la façade et la coupe à 0 m. 01 pour mètre.

Pour le rendu : la façade à 0 m. 05 pour mètre ; le plan et la coupe à 0 m. 025 pour mètre.

Prix et Première Médaille : MM.	MICHEL Louis, élève de M. Bernier. Pl. 110-111.
Deuxième Prix et Première Médaille :	PONS Honoré, élève de M. Redon. Pl. 112-113.
Première Médaille :	LE MONNIER Albert, élève de M. Héraud. Pl. 114-115.
Première Seconde Médaille :	ARNAL Léon, élève de M. Bernier. Pl. 116.
— — —	DURAND Marcel, élève de M. Pascal. Pl. 117.
— — —	KELLOGG, élève de M. Deglane. Pl. 118.
— — —	LALOY, élève de M. Laloux. Pl. 119.
— — —	MADELINE, élève de M. Deglane. Pl. 120.
— — —	WOILLEZ Louis, élève de M. Marcel Lambert. Pl. 121.

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

CONCOURS DU JEUDI 4 FÉVRIER 1909

XIII 1

Une Fontaine monumentale dans un grand rond-point de Parc

Le sommet en sera occupé par un très grand vase en marbre pouvant être accompagné d'autres vases contenant des plantes ou laissant échapper de l'eau.

Des vasques, des figures, des formes architecturales et sculpturales fourniront des éléments variés aux jeux de l'eau jusqu'à un grand bassin au niveau du sol, point de naissance d'un canal.

Il ne s'agit point d'une de ces compositions comme il y en a de si heureuses à Versailles pour les grandes eaux — où les combinaisons des masses de liquide l'emportent sur les formes décoratives.

Cette fontaine, extrémité d'un aqueduc souterrain, faisant fonction de château d'eau et desservant des bassins d'un niveau inférieur, aurait un écoulement constant et important, mais laisserait bien dessinés ses contours architectoniques.

Maximum de dimension de la base de la fontaine plongeant dans le bassin : 10 mètres.

Echelle de l'esquisse : 0 m. 02 pour mètre; plan, façade et coupe.

Echelle du rendu, dessin ou modelage : 0 m. 05 pour mètre pour l'élévation; moitié du plan et de la coupe à la même échelle.

Première Médaille: MM. DOGNON, élève de M. Paulin. Pl. 122.
Première Seconde Médaille: DURAND Maurice, élève de M. Deglane. Pl. 123.
Deuxième Seconde Médaille: ESCOT, élève de M. Laloux. Pl. 124.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 5 FÉVRIER 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Ponton d'embarquement pour les Bateaux à vapeur

Ce ponton recouvert d'une plate-forme sur toute sa surface sera amarré le long de la rive d'un fleuve dont les eaux subissent d'importantes et fréquentes différences de niveau; il sera relié à la rive par des passerelles pouvant s'élever et s'abaisser.

Sur la plate-forme seront établis :

Un bureau pour la vente des billets;

Une salle d'attente pour les voyageurs de première classe;

Une salle d'attente pour les voyageurs de seconde classe;

Un portique formant abri couvert et accessible à tous les voyageurs munis de billets;

Une ou deux salles couvertes pour la réception et l'enregistrement des bagages et des marchandises;

Un buffet.

L'intérieur du ponton servira de dépôt pour les agrès et le matériel.

Les vapeurs accosteront le ponton sur lequel de solides bittes d'amarrage seront établies.

Des lanternes avec feux de couleur seront établies aux extrémités amont et aval.

La rive sera aménagée pour faciliter l'accès des voitures amenant les voyageurs et des chariots à bagages et marchandises.

La longueur du chaland n'excèdera pas 40 mètres et sa largeur 16 mètres.

On fera le plan et la coupe, avec indication de la rive, à l'échelle de 0 m. 005 pour mètre et l'élévation vue du fleuve au double.

Paris, le 5 février 1909. V. BLAVETTE.

CONCOURS DU GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

1er ESSAI — ESQUISSE DE 12 HEURES

PROGRAMME DU 9 MARS 1909

Un Pavillon au bord d'un Etang

Dans le parc d'un château, servant de résidence au chef de l'Etat, on désire sur le bord d'un grand étang élever un pavillon dans lequel on pourrait offrir la collation aux invités des chasses présidentielles.

Ce Pavillon, moins important qu'un Rendez-Vous de Chasse, comprendrait :

Une grande salle; un vestibule; un office, avec monte-plats et escalier spécial, conduisant à l'étage de soubassement où seraient les cuisines et salles des gardes; un lavabo avec vestiaire et w. c.; un escalier conduisant les invités à la terrasse supérieure.

Au niveau de la grande salle, terrasses et larges escaliers ou perrons permettant l'embarquement.

La plus grande dimension du pavillon n'excèderait pas 25 mètres.

On fera la façade à 0m02 pour mètre; le plan et la coupe à l'échelle de 0m005.

Les vingt élèves admis à monter aux 24 heures sont :

MM. ANSALONI, élève de M. Defrasse.................. Pl. 125.
BARRÉ, élève de MM. Daumet et Esquié............ Pl. 126.
BAUD, élève de MM. Daumet et Esquié............. Pl. 127.
BRAY, élève de M. Pascal......................... Pl. 128.
CAMUZAT, élève de M. Pascal.................... Pl. 129.
CAUBET, élève de MM. Daumet et Esquié.......... Pl. 130.
DURAND Marcel, élève de M. Pascal............. Pl. 131.
FAURE Marcel, élève de MM. Daumet et Esquié.... Pl. 132.
HAFFNER, élève de M. Laloux.................... Pl. 133.
LAMBERT Jacques, élève de M. Marcel Lambert... Pl. 134.
PIOLLENC, élève de M. Deglane.................. Pl. 135.
VILAIN, élève de M. Deglane...................... Pl. 136.

MM. BELOT, élève de M. Redon.
CASTELIN, élève de M. Deglane.
DELAGRANGE, élève de M. Paulin.
FROMENTIN, élève de M. Bernier.

MM. GELIS Paul, élève de M. Paulin.
GRÉGOIRE, élève de M. Paulin.
MAIGRET Charles, élève de M. Pascal.
SACHS, élève de M. Paulin.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

2e ESSAI — ESQUISSE DE 24 HEURES

PROGRAMME DU 12 MARS 1909

Un Institut Agronomique

Un Institut agronomique est une école supérieure destinée à former, outre des agriculteurs instruits, des professeurs pour les écoles secondaires et les stations agronomiques ; à former des chefs d'exploitations rurales, enfin à assurer le recrutement de l'Ecole spéciale forestière. Le régime est celui de l'externat.

Il y a des Instituts agronomiques en Angleterre et en Allemagne. Celui de Berlin est considérable, c'est un édifice somptueux. Celui de Paris, installé dans un ancien établissement, est devenu insuffisant en peu d'années.

L'Institut projeté comprendrait :

Les Services administratifs, la Direction administrative, la Direction des études, un Musée, un grand Amphithéâtre, les Laboratoires des élèves, des Serres de diverses natures, des bâtiments pour Etables, des Jardins pour essais de culture, des Bassins pour plantes aquatiques, des galeries d'Exposition d'instruments aratoires, une Bibliothèque scientifique.

Les Services administratifs seront à proximité de l'entrée de l'établissement. Pavillon de concierge, logement et dépendances; Bureau de comptabilité, avec appartement du comptable et escalier spécial. — Dans un pavillon spécial, péristyle ou grand vestibule, salle d'attente, cabinet, arrière-cabinet du Directeur, appartements d'habitation et de réception. — Au rez-de-chaussée, on trouverait le cabinet du Chef des études, avec dépendances et Laboratoire personnel. Ce Chef des études aura aussi ses appartements d'habitation au premier étage.

L'ensemble des élèves est de 400. Les études durant deux années, il y a lieu d'établir deux divisions distinctes. Chaque salle d'études contiendra 10 élèves; ces salles peuvent être réparties en plusieurs étages. Chaque promotion sera surveillée par un Inspecteur d'études ayant un cabinet spécial avec lavabo. A proximité de chacune des deux divisions, salles de matériel, lavabo, w. c., etc.

Un grand Amphithéâtre pouvant contenir les deux promotions d'élèves. — Plusieurs salles accompagneront l'amphithéâtre; l'une de ces salles servirait à la réunion du Conseil de l'Ecole, les autres à la réception d'un Ministre.

Musée important de botanique.

Chaque division aura deux amphithéâtres pouvant contenir 200 élèves, avec cabinet de professeur et laboratoire personnel. A proximité un laboratoire de préparation et long laboratoire d'études.

Au premier étage: Bibliothèque avec salle de travail.

Les dépôts de substances diverses, de verreries, etc., seront en sous-sol, adjacents à chaque laboratoire et en communication par des escaliers spéciaux.

De longues galeries d'études, pour la botanique et la physiologie végétale, éclairées par des jours verticaux. Chacune de ces galeries pourra contenir 50 élèves se livrant à des études microscopiques; Cabinets de Professeurs avec petite galerie d'observations; Cabinets de Préparateurs; Chambres d'expériences; Magasins, Dépôts, Etuves. Dans les sous-sols, nombreuses dépendances reliées à ces locaux par des escaliers. Tous ces bâtiments seront reliés entre eux.

Les jardins et parterres pour les plantes avec grandes serres, bâches à boutures, aquarium, bassins et pièces d'eau pour plantes aquatiques. Une Volière pour oiseaux variés; une basse-cour; des grottes pour la culture des cryptogames.

Grand Laboratoire de zootechnie, avec vastes salles pour l'examen des animaux. Bâtiments pour animaux séparés par espèces, avec vaste cour ayant une entrée spéciale sur une rue en bordure. Abreuvoirs, cour à fumier, etc.

L'établissement aura son entrée sur un large boulevard ou sur un quai.

La plus grande dimension sera de *trois cents mètres*.

Le sol peut être en déclivité par plateaux.

Les esquisses seront à l'échelle de 0m0025 pour mètre. Elles comprendront un plan, une coupe et une élévation.

Les dix logistes pour 1909 sont :

MM. WOILLEZ Louis, élève de M. Marcel Lambert........ Pl. 137.
MARRAST, élève de M. Marcel Lambert........... Pl. 138.
MOREAU Louis, élève de MM. Daumet et Esquié....... Pl. 139.
BOUTTERIN, élève de M. Héraud.................... Pl. 140.
ABELLA, élève de MM. Scellier de Gisors et Bernier. Pl. 141.
LAPRADE Albert, élève de M. Redon............... Pl. 142.
LAUZANNE, élève de M. Laloux..................... Pl. 143.
MADELINE, élève de M. Deglane.................... Pl. 144.
VILAIN, élève de M. Deglane...................... Pl. 145.
HAFFNER, élève de M. Laloux...................... Pl. 146.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

CONCOURS DÉFINITIF

PROGRAMME DU 16 MARS 1909 XIV 4

Un Palais Colonial

Ce Palais, situé en France, à proximité d'une ville maritime possédant un port de commerce de premier ordre, serait construit sur un terrain légèrement en déclivité, de manière à permettre l'aménagement à bonne exposition d'un vaste jardin d'essai, où seraient acclimatées les plantes des diverses parties du globe.

Ce Palais comprendrait :

1° Des Galeries de Collections;

2° Des Salles de Conférences et de Congrès coloniaux;

3° Un vaste Jardin botanique.

1° *Galeries de Collections.* — De grandes galeries occupant une surface d'environ 25,000 mètres seraient destinées à l'exposition méthodique d'échantillons des produits des cinq parties du monde, classés suivant leur provenance et aussi, autant que possible, suivant leur nature.

Un Musée ethnographique permettrait de grouper tout ce qui peut renseigner sur les usages, le costume, les armes, les engins de pêche et de chasse des groupes humains habitant les colonies.

2° *Salles de Conférences et de Congrès coloniaux.* — De vastes locaux pour conférences et congrès coloniaux, les dits locaux composés: D'une salle de pas-perdus avec vestiaire, w. c., toilette, etc.; — D'un grand amphithéâtre éclairé latéralement, pouvant contenir 1,200 congressistes, avec installations pour projections; — De deux autres amphithéâtres de 200 personnes pour des conférences littéraires, scientifiques ou d'explorateurs; — De six salles de commissions, d'inégales dimensions, mais pouvant contenir l'ensemble des congressistes, l'une d'elles avec installation de laboratoire.

Un secrétariat spécial, des salles pour sténographes, un bureau de poste, téléphone, un bureau pour la Presse, un restaurant et ses dépendances compléteraient les locaux à l'usage des congressistes. Enfin, une importante bibliothèque contenant également de nombreuses cartes, avec salle de lecture, où se pourraient consulter, indépendamment des ouvrages de toutes natures, les principales publications périodiques traitant des questions coloniales. Une grande salle de fêtes accompagnerait les locaux destinés aux congressistes.

3° *Jardin botanique.* — Un vaste jardin d'essais serait disposé pour la culture et l'acclimatation des plantes alimentaires, industrielles et médicinales, avec de grandes serres chaudes et tempérées, et une orangerie pour les arbres des pays chauds. On trouverait dans ce jardin des pièces d'eau pour les plantes aquatiques et l'on disposerait, dans de petits pavillons convenablement groupés, les divers types d'animaux susceptibles d'être acclimatés; un aquarium permettrait d'élever des poissons; une volière et une faisanderie d'abriter des collections d'oiseaux.

Auprès de l'entrée principale seraient un ou plusieurs bâtiments d'administration, comprenant : un appartement pour le Directeur avec pièces de réception; des logements avec entrées spéciales pour le Sous-Directeur, les chefs de culture, quelques surveillants et employés; un bureau de comptable, des archives.

Un bâtiment spécial serait aménagé pour une vingtaine d'indigènes venus en France; chaque indigène aurait une chambre et un cabinet de travail. De plus, deux appartements seraient destinés à l'usage de personnages de marque. Un salon, une salle à manger, avec cuisine et dépendances, compléteraient les locaux à l'usage des voyageurs indigènes.

Terrain : $400^{m} \times 400^{m}$, isolé de toute part, ayant son entrée principale sur une route nationale.

Echelles des esquisses : Plan à $0^{m}002$. Façade et coupe à $0^{m}004$.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

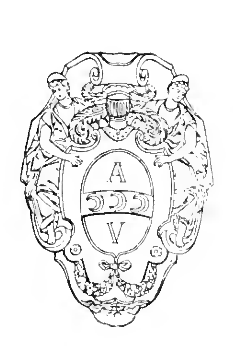
l'Année Scolaire 1908-1909

TROISIÈME ANNÉE

5e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 147 à 189



PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1908-1909



5e SÉRIE

PROGRAMMES

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 3 MARS 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Enceinte et des Bâtiments pour les Expositions agricoles et horticoles

Ce vaste ensemble destiné à des expositions périodiques des produits et du matériel de l'agriculture et de l'horticulture comprendra :

1° Un bâtiment principal clos et couvert destiné à l'exposition des animaux de toutes espèces, du matériel agricole et des produits des récoltes ;

2° Des serres pour l'exposition des plantes rares et des fleurs ;

3° Des abris couverts et des espaces libres pouvant, suivant les besoins, servir à l'exposition du gros matériel et des machines, à la construction de modèles d'habitation et à l'installation de vergers et de jardins provisoires.

Le bâtiment principal se composera d'un vaste hall et de galeries au-dessus desquelles sera établi un premier étage desservi par de larges escaliers, des ascenseurs et des monte-charges.

Le hall et les galeries devront pouvoir se prêter à des distributions variées et à des aménagements provisoires.

Des sous-sols seront établis sous une partie des galeries pour remiser le matériel servant à ces aménagements.

Ce bâtiment principal complété par des pavillons destinés à abriter des postes de pompiers et de police, des bureaux et des salles de commissions, sera relié par des circulations couvertes non closes, aux serres destinées, elles aussi, à recevoir des installations provisoires.

Les abris couverts pourront être rattachés au bâtiment principal ou isolés.

L'ensemble établi dans un parc sera clos : partie par un saut-de-loup, partie par des grilles. Des pavillons de gardiens et de jardiniers et de kiosques de contrôle seront établis aux entrées.

En dehors de périodes d'exposition, les espaces libres seront affectés à des exercices de sport.

La plus grande dimension de la surface occupée par les bâtiments clos et les serres n'excèdera pas 300 mètres. Les dimensions de l'enceinte sont indéterminées.

On fera le plan et la coupe à 0 m. 001 pour mètre et la moitié de l'élévation au double.

Paris, le 3 mars 1909. V. BLAVETTE

Première Seconde Médaille : MM. EXPERT Roger, élève de MM. Redon & Umbdenstock. Pl. 147.
— — ASTRUC, élève de M. Redon.. Pl. 148.
— — DELAON, élève de M. Laloux. Pl. 149.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 3 FÉVRIER 1909

A RENDRE LE SAMEDI 27 MARS

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Etablissement pour la préparation des vins de Champagne

Les vins de Champagne ne sont pas livrés à la consommation tels qu'ils sortent des celliers des vignerons; ils sont l'objet, dans des établissements appropriés, de longues et minutieuses préparations. Additionnés de sirop de sucre, mis en bouteilles et bouchés, ils fermentent à nouveau. Après un long séjour dans des caves conservant, autant que possible, une température basse et uniforme, les bouteilles sont débouchées sur place pour en faire sortir le résidu de la fermentation; remplies, rebouchées définitivement et laissées en repos.

C'est au sortir de ces caves qu'elles sont capsulées, étiquetées et emballées dans des paniers ou dans des caisses pour être expédiées vers les lieux de consommation.

D'anciennes carrières pratiquées dans la masse crayeuse ont été utilisées pour constituer les premières caves; mais l'industrie de la préparation des vins mousseux s'étant considérablement développée, de nouvelles galeries ont été spécialement creusées et disposées pour la commodité des exploitations et la surveillance facile des opérations qui s'y pratiquent.

Ces galeries, ventilées par des cheminées montant jusqu'à la surface du sol, ont souvent plusieurs kilomètres de développement.

Certains établissements sont installés au-dessus des caves; dans ce cas, les communications s'établissent au moyen d'escaliers, de monte-charges et d'ascenseurs. D'autres sont installés au pied d'un coteau dont la partie basse est enlevée afin d'obtenir une face verticale dans laquelle on pratique les entrées des caves.

Des voies ferrées sont établies dans les principales galeries.

Les galeries courantes ont de 5 à 6 mètres de largeur; il convient de laisser entre elles des piédroits proportionnés à la masse à supporter et à la résistance de la matière.

L'établissement projeté, établi au-dessus des caves ou en avant, pourra être relié à une ligne de chemin de fer par une voie de raccordement; son entrée principale sera sur une grande voie publique : route ou rue.

Il comprendra :

A l'entrée, un ou deux pavillons pour concierge et jardinier, et, à la suite, des bâtiments isolés pour :

La réception, la conservation et la manutention des matières premières destinées à l'emballage;

La tonnellerie et la conservation des fûts vides;

Les approvisionnements divers : sucre, eaux-de-vie, bouchons, matériel de bouchage, etc. ;

La réception, l'emmagasinage et le rinçage des bouteilles;

Une petite usine pour la production du courant électrique et la compression de l'eau destinée au rinçage mécanique des bouteilles;

Un dépôt de combustible;

Des écuries pour dix chevaux, des remises et abris pour voitures, camions et wagonnets ;

Un grand ensemble composé des bureaux de la direction avec un salon de dégustation, d'un hall central accessible aux voitures, de vastes celliers pour la conservation et la manutention des vins en nature, d'un ou deux laboratoires pour la préparation des sirops, d'ateliers pour le nettoyage des bouteilles remontées des caves, la vérification du bouchage, le capsulage des bouchons, l'emballage et l'expédition.

Le hall abritera les foudres dans lesquels se font les mélanges ; il servira à la réception et à l'expédition des vins, au tirage, à la mise en bouteilles et au premier bouchage ; il sera en communication directe avec les caves.

Des maisons d'habitation groupées ou isolées pour le personnel fixe et une confortable habitation avec jardin et dépendances particulières pour le directeur de l'établissement compléteront ce vaste ensemble.

Le terrain occupé par les constructions, non compris les caves, n'excèdera pas 100 mètres sur 300.

Le périmètre extérieur de l'établissement est indéterminé.

On fera, pour les esquisses :

Le plan, une coupe et une élévation d'ensemble à l'échelle de 0 m. 001 pour mètre.

Pour le rendu :

Les mêmes plan et coupe à 0 m. 002 pour mètre et l'élévation du bâtiment principal, avec arrachements des bâtiments voisins, à 0 m. 01 pour mètre.

Les caves n'étant pas comprises dans le terrain donné, leurs entrées seules seront indiquées.

Paris, le 3 février 1909. V. BLAVETTE

Première Médaille: MM. BALLEREAU, élève de M. Deglane. Pl. 150 à 153.
— — DELAON, élève de M. Laloux...... Pl. 154 à 157.
— — VANNIER, élève de M. Duquesne.... Pl. 158 à 161.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également décernées à MM. MAILLARD Henri, VORBE, PERRAIN Louis, élèves de M. Deglane; MASSON Jean, élève de M. Duquesne; RAVAZÉ, SACHS, élèves de M. Paulin; BARRÉ René, élève de MM. Raulin, Daumet et Esquié.

2e classe — rendu

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 8 JANVIER 1909

A RENDRE LE SAMEDI 27 FÉVRIER

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Groupe scolaire

Cet établissement, construit dans l'intérieur d'une ville et destiné à recevoir environ 850 à 900 enfants, se composera de :
Une Ecole Maternelle ;
Une Ecole de Filles ;
Une Ecole de Garçons ;
Services communs.

L'Ecole Maternelle comprendra :
Un vestibule ;
Une loge et un logement de concierge avec water-closets ;
Un parloir ;
Un bureau pour la directrice ;
Un préau couvert ;
Un lavabo ;
Une cour plantée d'arbres avec six à huit cabinets d'aisances et cinq à six urinoirs ;
Cinq classes, dont trois, au moins, au rez-de-chaussée, chacune pour quarante enfants (50 mètres carrés environ) ;
Deux ou trois bureaux et un ou deux water-closets pour les maîtresses ;
Des dépôts ;
Un logement de quatre ou cinq pièces pour la directrice ;
Des caves.

L'Ecole des Filles comprendra :
Un vestibule ;
Un parloir ;
Le bureau de la directrice, un préau couvert ;
Une cour plantée d'arbres avec dix à douze cabinets d'aisances ;
Huit classes pour chacune quarante élèves (50 mètres carrés environ) ;
Une salle de dessin ;
Une salle de couture ;
Trois ou quatre bureaux et des water-closets pour les maîtresses ;
Des dépôts ;
Un logement de quatre ou cinq pièces avec dépendances pour la directrice ;
Des caves.

Bien que les entrées de l'école maternelle et de l'école des filles soient distinctes, il n'y aura qu'un concierge pour ces deux écoles ; sa loge et son logement seront nécessairement voisins des deux portes.

L'Ecole des Garçons comprendra :
Un vestibule ;
La loge et le logement du concierge avec water-closets ;
Le bureau du directeur ;
Un préau couvert ;
Une cour plantée d'arbres avec huit à dix cabinets d'aisances et six à huit urinoirs ;
Huit classes pour chacune quarante élèves (50 mètres carrés environ) ;
Une ou deux salles de dessin ;
Trois ou quatre bureaux pour les maîtres ;
Des dépôts ;

Un atelier de travail manuel situé au rez-de-chaussée et pouvant être divisé en deux parties avec dépôts de matières à ouvrer ;
Un logement de quatre à cinq pièces avec dépendances pour le directeur ;
Des caves.

Les Services communs comprendront :
Une grande cuisine pour la cantine scolaire avec dépôts pour les provisions et, si possible, une petite cour ;
Une grande cave à charbon facilement accessible du dehors ;
Une chambre de chauffe largement ventilée avec deux chaudières, dont une de rechange pour le chauffage par la vapeur de l'ensemble de l'établissement.

Toutes les classes des écoles des garçons et des filles, les salles de dessin et de couture, ainsi que les logements, peuvent être établis dans les étages.

N. B. — Pour les classes, les orientations N.-E. à S.-E. et N.-O. à S.-O. sont à préférer, celle N. doit être évitée. Dans les pays chauds, celle S. présente de graves inconvénients.
L'éclairage unilatéral est préférable pour les classes ; dans ce cas, leur largeur ne doit pas excéder 6 m. 50 pour une hauteur généralement admise de 4 mètres sans plafond.
Les ateliers de travail manuel, les salles de dessin et de couture peuvent recevoir le jour de deux ou trois côtés.
Tous les locaux doivent être disposés pour une aération rapide et abondante ; les bâtiments ou murs séparant les cours doivent être aussi peu élevés que possible.
Dans les diverses pièces destinées aux enfants, il convient d'éviter les saillies et d'arrondir les angles rentrants et sortants.
Quelques établissements semblables sont pourvus d'une salle de douches avec deux ou trois cabines de bains et les locaux accessoires ; cette installation n'est pas indispensable.
Les aliments préparés à la cantine scolaire n'y sont pas consommés ; ils sont transportés dans les préaux couverts.

L'établissement projeté occupera un terrain rectangulaire de 100 mètres sur 45, limité, à droite et au fond, par des murs mitoyens et, sur les deux autres côtés, par de larges voies publiques ; l'angle compris entre les alignements des deux rues sera abattu et formera un pan coupé de 5 mètres perpendiculaire à la bissectrice.
Les longs côtés du terrain correspondent sensiblement à la méridienne.

On fera, pour les esquisses :
Le plan du rez-de-chaussée, celui du premier étage, l'élévation principale et une coupe à 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu :
Les deux mêmes plans, les deux élévations sur les rues et une coupe ; le tout à 0 m. 005 pour mètre.

Paris, le 7 janvier 1909. V. BLAVETTE

Première Mention : M. BERNADAC, élève de M. Pascal. Pl. 162 et 163.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 2 AVRIL 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Vélodrome

Cet établissement situé dans un parc vallonné, à proximité d'une grande ville, est destiné à des exercices d'entraînement et à des courses de bicyclettes et de tandems.

Il se composera principalement :
D'une première enceinte sur laquelle se dégageront les chemins, passages, rampes et escaliers donnant accès aux diverses parties de l'ensemble ;
D'une vaste piste découverte entourant un espace libre aménagé en pelouse ;
De tribunes, promenoirs et gradins permettant à de nombreux spectateurs de suivre commodément les exercices et les courses ;
De kiosques pour la vente et le contrôle des billets d'entrée ;
D'abris couverts pour le garage et le dépôt des machines ;
De cafés restaurants ;
De pavillons pour quelques bureaux et salles de réunion des commissaires des courses et pour les logements d'un concierge et de deux jardiniers.

La piste sera formée de deux parties droites horizontales de 200 mètres de longueur et de deux virages circulaires inclinés se raccordant avec les parties horizontales.
Les tribunes couvertes comprenant, au centre, une loge d'honneur seront établies en arrière de l'entrée principale, le long d'une des parties droites horizontales de la piste. Le dessous des gradins sera occupé par une galerie précédée d'une marquise formant descente à couvert, des

vestiaires, des salles d'hydrothérapie et de massage, une infirmerie, des postes de police, un bureau de télégraphe, etc.

Plusieurs passages et escaliers mettront en communication ces locaux et les gradins des tribunes.

Les deux virages et la partie droite de la piste opposée à celle occupée par les tribunes seront doublés de vastes promenoirs découverts aménagés en larges gradins avec balustrades d'appui pour l'établissement desquels on profitera des déclivités naturelles du terrain. Quelques abris légers pourront être établis en arrière de ces promenoirs.

On fera le plan et une coupe sur la piste faisant voir les tribunes à l'échelle de 0 m. 001 pour mètre.

Paris, le 2 avril 1909. V. BLAVETTE

INSTITUT DE FRANCE - ACADÉMIE DE PARIS

CONCOURS ACHILLE LECLÈRE - 1909

PROGRAMME :

Un grand Casino de Bains de Mer

A moitié hauteur de rapides déclivités descendant d'une surface sur laquelle est établie une petite ville fréquentée par les baigneurs, est un plateau auquel on accède par une large faille dans les rochers.

Au-dessous est une belle plage de sable, très garnie de cabines et de toutes les dépendances confortables pour un public élégant et nombreux. Des escaliers et des ascenseurs constamment en service relient directement le Casino avec la ville au-dessus et l'établissement de bains de mer au-dessous.

Ce Casino comportant une longue terrasse ayant vue sur la mer se compose d'un vaste café-restaurant, avec petits salons et grandes pièces pour réunions, repas de corps, etc. Derrière sont les cuisines, laboratoires, pièces de service, avec accès direct de l'extérieur. Des salles de jeu, publiques et particulières, sont voisines de ce grand café et se relient avec des salles de fêtes et de bal à un théâtre accompagné des dépendances nécessaires (petite scène, loges d'acteurs et de figurants), pouvant être utilisé pour la ville dans les intervalles des saisons de bains.

Des bureaux pour la direction, la réception et l'inscription des abonnés, des logements pour quelques fonctionnaires complèteront, avec des vestibules, l'accès des salles d'attente pour les domestiques et des abris pour voitures et automobiles, les dépendances nécessaires à cet établissement.

La plus grande dimension en largeur sera de cent mètres. On supposera que, dans le sens de la profondeur, le plateau auquel il a été fait allusion en commençant n'aura pas davantage, en y comprenant la terrasse du devant et les services auxquels on accèdera par des rampes dont il ne sera rendu compte qu'en amorce.

Le plan, la façade et la coupe seront, pour l'esquisse, à l'échelle de 0 m. 002.

Pour le rendu, ils seront de 0 m. 005 pour le plan, et, pour les autres dessins, de 0 m. 02 par mètre.

Les esquisses devront être rendues au Secrétariat de l'Institut, le Mercredi 6 Janvier 1909, avant quatre heures.

Le jugement des esquisses aura lieu le Samedi 9 Janvier 1909.

Les dessins rendus seront remis au Secrétariat de l'Institut, le Mercredi 10 Mars 1909 avant quatre heures.

Le jugement définitif aura lieu le Samedi 13 Mars 1909.

Pour être apte à concourir, il faut être Français et n'avoir pas trente ans le jour de la publication du programme, qui doit être faite le 23 Décembre de chaque année.

Les projets porteront une épigraphe ou devise, répétée sur un pli cacheté qui contiendra l'acte de naissance et l'adresse des concurrents.

Le prix ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

La collaboration, dans l'exécution des projets, n'est plus admise (Décision de l'Académie du 10 Mars 1906).

Premier Prix : M. BELLOU, élève de M. Redon.......... Pl. 164 à 168.
Deuxième Premier Prix : M. MIGEON, élève de M. Marcel Lambert. Pl. 169 à 171.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 5 MARS 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Salle de Patinage

Plusieurs hivers rigoureux ont mis à la mode l'exercice du patinage ; la pratique de ce sport a ensuite été recherchée en dehors de la saison froide.

Pour répondre à ce désir, des installations mécaniques ont été étudiées et réalisées en vue d'amener et de maintenir par la circulation de réfrigérants appropriés et tant que la température extérieure n'est pas trop élevée, la congélation de masses d'eau suffisantes pour recouvrir, sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres, des surfaces de plusieurs centaines de mètres.

En outre de la salle de patinage proprement dite, l'établissement projeté comprendra :

Un vestibule avec une ou deux descentes à couvert et sur lequel s'ouvriront les guichets pour la vente des billets d'entrée ;

Un arrière-vestibule ;

Des vestiaires disposés pour un service rapide et commode ;

Plusieurs grands cabinets de toilette munis d'armoires pour le dépôt des vêtements des abonnés ;

Un buffet-restaurant avec café et fumoir ;

Des salons de repos ;

Une petite infirmerie avec cabinet pour le médecin ;

Deux groupes de cabinets d'aisances et des urinoirs ;

Quelques pièces pour bureaux et administration ;

Deux ou trois logements.

La surface congelée mesurera environ 800 mètres carrés ; elle sera de forme allongée. Cette surface d'exercices entourée de balustrades limitant un promenoir sera maintenue à quelques centimètres en contre-bas de ce promenoir ; un orchestre sera installé à l'une de ses extrémités ; il pourra être dans une tribune élevée.

Les salons de repos, les salles du restaurant et celles du café ainsi que le fumoir pourront être ouverts sur la salle de patinage et éclairés sur l'extérieur. Leur sol sera assez élevé pour que les personnes y séjournant puissent suivre les évolutions des patineurs et pour que ces évolutions ne puissent être aperçues du dehors.

Les constructions seront entourées de jardins ; la plus grande dimension de ces constructions n'excèdera pas 80 mètres.

On fera, pour les esquisses :

Le plan, une élévation et une coupe à l'échelle de 0 m. 0025 pour mètre.

Pour le rendu :

Le plan et la même coupe à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation au double.

Paris, le 5 mars 1909. V. BLAVETTE

Première Mention : MM. BOUCHERON, élève de M. Laloux.... Pl. 172-173.
— — GASC, élève de M. Esquié............. Pl. 174-175.
— — MAURICE André, élève de M. Héraud. Pl. 176-177.

CONCOURS CHENAVARD

Un Pont triomphal érigé en l'honneur de l'Avènement d'un Souverain

Prix : M. DURAND Maurice, élève de M. Deglane. Pl. 178 à 189.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1908-1909

6e SÉRIE

PROGRAMMES

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 5 MAI 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

L'Entrée d'un Tunnel urbain

Deux quartiers importants d'une même ville sont séparés par le coteau sur lequel s'élève l'ancienne cité; le tunnel dont il s'agit d'aménager et de décorer l'une des entrées est destiné à établir des communications faciles entre ces deux quartiers; il sera accessible aux piétons et aux véhicules de toutes sortes.

L'ouverture du passage aura 20 mètres de largeur sur 16 de hauteur; elle sera couverte par une voûte en plein cintre.

Une rue, en pente perpendiculaire à sa direction, passe à environ 25 mètres au-dessus du sol du tunnel et à une trentaine de mètres en arrière de sa face d'entrée; une plate-forme pourra la réunir à celle-ci.

Cette entrée sera largement dégagée; sa décoration sera puissante et en rapport avec l'importance de l'œuvre exécutée.

Des escaliers pouvant être accompagnés de plantations et un ou deux ascenseurs accessibles au public, moyennant une légère rétribution, établiront des communications faciles entre le sol de la place sur laquelle s'ouvre l'entrée du tunnel et la rue passant au-dessus.

On fera le plan et la coupe à l'échelle de 0 m. 0025 pour mètre et l'élévation au double.
Les dimensions de l'esquisse seront limitées à celles de la feuille demi-grand aigle.

Paris, le 5 Mai 1909. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : MM. MADELINE, élève de M. Deglane . . . . Pl. 190.
— — — TOURNON, élève de MM. Scellier de Gisors & Bernier Pl. 191.
— — — EXPERT Roger, élève de MM. Redon & Umbdenstock. Pl. 192.
— — — CREVEL, élève de M. Paulin . . . . Pl. 193.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 31 MARS 1909

A RENDRE LE SAMEDI 29 MAI

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Bibliothèque publique

Cet établissement situé dans une grande ville, siège d'une Université, sera établi à proximité des diverses Facultés et des principales Écoles.

Il comprendra :
Un porche;
Un vestibule;
Un ou deux grands vestiaires;
Un cabinet précédé d'une antichambre pour l'administrateur et quelques bureaux pour le secrétariat;
Une grande salle de lecture située à rez-de-chaussée;
Une petite salle de lecture pour les revues et publications périodiques;
Trois ou quatre cabinets pour le bibliothécaire et les sous-bibliothécaires;
Des vastes magasins pour le classement et le rangement d'environ 1,500,000 volumes;
Un ou deux bâtiments complètement isolés seront disposés pour le logement de deux concierges, de l'administrateur, du chef du secrétariat, de deux chauffeurs, d'un électricien et de deux ou trois gardiens avec leurs familles.

Le soubassement du bâtiment principal sera occupé par les dépôts divers, le bureau de la réception des ouvrages, les ateliers de reliure et de réparation des livres, le dépôt des doubles, le service du catalogue, etc.

La grande salle de lecture d'une surface de 1,000 à 1,200 mètres sera précédée d'un tambour d'entrée; les bureaux de distribution et de restitution des livres seront à l'opposé de cette entrée; un dépôt provisoire de livres sera interposé entre ces bureaux et les magasins.

Une fiche de contrôle étant remise à chaque lecteur au moment où il pénètre dans la salle de lecture et devant être rendue par lui, à sa sortie, avec attestation de la restitution des ouvrages qui lui ont été communiqués, il convient, afin d'éviter des complications de service, que des urinoirs et des water-closets, sans communication avec l'extérieur, soient établis à proximité de cette salle.

En vue d'éviter l'emploi de marchepieds et d'escabeaux, les magasins à livres seront divisés par plusieurs planchers pleins ou ajourés en petits étages de 2 m. 10 à 2 m. 20 de hauteur.

De nombreux escaliers grands et petits relieront ces étages; des monte-charges seront établis où il sera nécessaire.

Un mètre carré de surface de rayonnage correspond, en moyenne, à 75 volumes.

Des postes de secours contre l'incendie seront disposés de manière qu'aucun point ne soit en dehors de la portée des jets des lances.

Les magasins et dépôts ne sont pas accessibles au public.

L'ensemble des constructions sera chauffé par la vapeur, les magasins à charbon et les générateurs seront installés sous une cour extérieure ou sous les bâtiments de service. Aucun foyer ne devra exister dans la Bibliothèque proprement dite ni dans les bureaux.

L'ensemble des constructions et cours occupera un rectangle de 130 mètres sur 90.

On fera, pour les esquisses :
Le plan du rez-de-chaussée, l'élévation principale et une coupe perpendiculaire à cette élévation à une échelle de 0 m. 002 pour mètre.
Pour le rendu :
Les mêmes plan et coupe à 0 m. 005 pour mètre et la même élévation au double.

Paris, le 31 mars 1909. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : MM. MURPHY, élève de M. Bernier.... Pl. 194 à 196.
— — DELANNOY, élève de M. Hulot... Pl. 197 à 199.
— — — DEPONDT, élève de M. Pascal.... Pl. 200 à 202.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU LUNDI 3 MAI 1909

A RENDRE LE JEUDI 13 MAI 1909

Le Professeur propose pour sujet du concours :

L'Escalier de pierre d'un Château au XVIe Siècle

Les escaliers droits ont remplacé au XVIe siècle les escaliers circulaires à noyau plein. On les établissait perpendiculairement aux murs de façades afin que le départ et l'arrivée de ces escaliers, qui étaient à double volée, pussent coïncider avec les niveaux des planchers. Le palier intermédiaire étant à mi-étage, les fenêtres de ce côté devaient se décrocher : aussi le plus souvent ces grands escaliers étaient-ils placés dans des pavillons saillants : on affranchissait ainsi les baies des paliers de la sujétion des ordonnances régulières.

Généralement chaque volée d'escalier était comprise entre des murs pleins servant d'appui à des voûtes rampantes décorées de sculptures. Le palais du Louvre, les châteaux de Serrant, d'Azay-le-Rideau, etc., offrent des exemples de ces escaliers droits.

On eut l'idée, avant de disposer les marches autour d'une cage ajourée, d'évider le mur compris entre les deux volées. Le château de Montal (Lot) offre un remarquable exemple de cette disposition. Les marches, portées sur des limons moulurés, ont leur dessous sculpté, accusant ainsi la construction de l'escalier par la décoration la plus riche, et le mur intermé-

Des lavabos, water-closets et urinoirs:
Des escaliers intérieurs et extérieurs.

Au premier étage :
Une grande salle de tir correspondant à celle du rez-de-chaussée et percée aussi, vers le champ de tir, de 30 créneaux correspondant à 20 cibles distantes de 200 mètres et 10 éloignées de 300 mètres;
Une salle de distribution et de vente de munitions;
Une salle de Comité et deux salles de Commissions;
Une salle de lecture et d'exposition des nouveautés balistiques;
Des lavabos, water-closets et urinoirs.

Au deuxième étage et dans les parties des constructions formant silhouettes, seront aménagés quelques logements et des locaux pour les archives.

Les annexes comprendront :
Des garages pour bicyclettes et automobiles;
Une cantine militaire pour les marqueurs;
Une buvette pour le personnel;
Un pavillon pour la poste, le télégraphe et le téléphone ;
Un pavillon pour la presse ;
Un corps de garde;
Plusieurs pavillons pour gardiens, jardiniers, etc.;
Sur divers points du champ de tir, des buttes pour arrêter les balles et des abris bien garantis pour les marqueurs et pour le contrôle des cartons.
La plus grande dimension du terrain occupé n'excèdera pas 500 mètres en longueur et 200 en largeur.
La longueur du bâtiment principal n'excèdera pas 120 mètres.

On fera, pour les esquisses :
Le plan du bâtiment principal pris au rez-de-chaussée, l'élévation et la coupe de ce bâtiment à 0 m. 002.

Pour le rendu :
Le plan d'ensemble, non compris le champ de tir à 0 m. 001 pour mètre, le plan du rez-de-chaussée et le plan du premier étage du bâtiment principal à 0 m. 004 pour mètre, l'élévation et la coupe de ce bâtiment à 0 m. 006 pour mètre.

Paris, le 2 juin 1909. V. BLAVETTE

Première Seconde Médaille : MM. GUÉNOT Georges, élève de M. Defrasse. Pl. 211 à 213.
— — — KELLOGG, élève de M. Deglane......... Pl. 214 à 216.
— — — REID John, élève de M. Laloux.... .... Pl. 217 à 219.

1re classe — esquisse

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 30 JUIN 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Salle de Bal

Cette salle occupant la hauteur du rez-de-chaussée et de l'entresol d'une vaste habitation, fait partie d'un ensemble de pièces destinées à de grandes réceptions ; elle communique, par l'un de ses petits côtés, avec un premier salon formant antichambre. Ses longs côtés sont percés de baies ouvrant, à droite, sur un jardin et, à gauche, sur les deux étages d'une galerie de dégagement; dans le fond, deux portes la font communiquer avec des pièces de moindre importance.
Une large tribune destinée à l'orchestre et à laquelle on accèdera par un petit escalier non visible de la salle sera établie au-dessus de ces portes, à 4 mètres du sol ; elle sera supportée : soit par une poutre portant de mur à mur, soit par des colonnes, soit, enfin, par le prolongement des armatures du plancher des pièces voisines.
La salle a 12 mètres de largeur dans œuvre sur 10 mètres de hauteur; sa longueur est indéterminée. Le plafond sera décoré de caissons.
On fera la coupe transversale avec élévation regardant la tribune, à 0 m. 02 pour mètre et l'amorce du plan avec indication de la tribune à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 30 juin 1909. V. BLAVETTE

Première Seconde Médaille: MM. DAUZERAL, élève de M. Paulin........... Pl. 220.
— — — CHAURÈS, élève de M. Paulin............ Pl. 221.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

CONCOURS DÉFINITIF

PROGRAMME DU 16 MARS 1909



Un Palais Colonial

Ce Palais, situé en France, à proximité d'une ville maritime possédant un port de commerce de premier ordre, serait construit sur un terrain légèrement en déclivité, de manière à permettre l'aménagement à bonne exposition d'un vaste jardin d'essai, où seraient acclimatées les plantes des diverses parties du globe.

Ce Palais comprendrait :

1° Des Galeries de Collections ;

2° Des Salles de Conférences et de Congrès coloniaux ;

3° Un vaste Jardin botanique.

1° *Galeries de Collections.* De grandes galeries occupant une surface d'environ 25,000 mètres seraient destinées à l'exposition méthodique d'échantillons de produits des cinq parties du monde, classés suivant leur provenance et aussi, autant que possible, suivant leur nature.

Un Musée ethnographique permettrait de grouper tout ce qui peut renseigner sur les usages, le costume, les armes, les engins de pêche et de chasse des groupes humains habitant les colonies.

2° *Salles de Conférences et de Congrès coloniaux.* — De vastes locaux pour conférences et congrès coloniaux, les dits locaux composés : D'une salle de pas-perdus avec vestiaire, w. c., toilette, etc.; — D'un grand amphithéâtre éclairé latéralement, pouvant contenir 1,200 congressistes, avec installations pour projections ; — De deux autres amphithéâtres de 200 personnes pour des conférences littéraires, scientifiques ou d'explorateurs ; — De six salles de commissions, d'inégales dimensions, mais pouvant contenir l'ensemble des congressistes, l'une d'elles avec installation de laboratoire.

Un secrétariat spécial, des salles pour sténographes, un bureau de poste, téléphone, un bureau pour la Presse, un restaurant et ses dépendances compléteraient les locaux à l'usage des congressistes. Enfin, une importante bibliothèque contenant également de nombreuses cartes, avec salle de lecture, où se pourraient consulter, indépendamment des ouvrages de toutes natures, les principales publications périodiques traitant des questions coloniales. Une grande salle de fêtes accompagnerait les locaux destinés aux congressistes.

3° *Jardin botanique.* — Un vaste jardin d'essais serait disposé pour la culture et l'acclimatation des plantes alimentaires, industrielles et médicinales, avec de grandes serres chaudes et tempérées, et une orangerie pour les arbres des pays chauds. On trouverait dans ce jardin des pièces d'eau pour les plantes aquatiques et l'on disposerait, dans de petits pavillons convenablement groupés, les divers types d'animaux susceptibles d'être acclimatés; un aquarium permettrait d'élever des poissons; une volière et une faisanderie d'abriter des collections d'oiseaux.

Auprès de l'entrée principale seraient un ou plusieurs bâtiments d'administration, comprenant : un appartement pour le Directeur avec pièces de réception ; des logements avec entrées spéciales pour le Sous-Directeur, les chefs de culture, quelques surveillants et employés; un bureau de comptable, des archives.

Un bâtiment spécial serait aménagé pour une vingtaine d'indigènes venus en France ; chaque indigène aurait une chambre et un cabinet de travail. De plus, deux appartements seraient destinés à l'usage de personnages de marque. Un salon, une salle à manger, avec cuisine et dépendances, complèteraient les locaux à l'usage des voyageurs indigènes.

Terrain : 100m × 400m, isolé de toute part, ayant son entrée principale sur une route nationale.

Echelles des esquisses : Plan à 0m002. Façade et coupe à 0m004.

Grand Prix : M. BOUTTERIN, élève de M. Héraud.......... Pl. 222 à 225.

1er Second Grand Prix : M. MADELINE, élève de M. Deglane (a refusé son autorisation).

2e Second Grand Prix : M. LAUZANNE, élève de M. Laloux.......... Pl. 226 à 228.

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

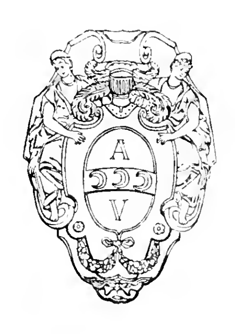
l'Année Scolaire 1908-1909

TROISIÈME ANNÉE

6e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 190 à 228



PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

diaire portant deux limons est ajouré, de telle sorte qu'on puisse avoir des vues de la montée sur la descente.

C'est un escalier de ce genre qui fait l'objet du concours.

Il est entendu que le croquis de coupe et les détails de sculpture empruntés au château de Montal ne sont donnés qu'à titre d'indication et que la plus grande latitude est laissée aux concurrents pour la disposition (structure et décoration) des murs latéraux et du mur intermédiaire ajouré, lequel peut être formé de piliers, colonnes, etc., dont les évidements peuvent suivre l'inclinaison des marches par lignes rampantes ou par décrochements, etc.

On prendra seulement pour base le plan à 0 m. 01 joint au programme dont les dimensions à l'intérieur : 6 m. 50 et 12 m. 50, sont seules fixées. L'autre donnée du programme est la hauteur des étages de plancher à plancher : 6 m. 50 pour le rez-de-chaussée, 6 m. 50 pour le premier étage et 5 m. 50 pour le deuxième étage, soit ensemble 18 m. 50 ; on arrêtera la coupe au sol du troisième étage sans s'occuper des combles.

Ces grands escaliers s'arrêtaient généralement au deuxième étage : l'accès aux étages supérieurs était donné par un petit escalier en tourelle ; on rendait utilisable ainsi aux derniers étages l'espace occupé par les escaliers aux étages inférieurs.

On fera pour l'esquisse, le plan et la coupe longitudinale à 0 m. 01 pour mètre ; pour le rendu, le plan à 0 m. 015 et la coupe à 0 m. 03.

Paris, le 3 mai 1909. LUCIEN MAGNE.

Médaille : MM. EXPERT ROGER, élève de MM. REDON et UMBDENSTOCK.... Pl. 203.
— BRIDAULT, élève de M. UMBDENSTOCK.................. Pl. 204.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 4 JUIN 1909

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Refuge dans la montagne

Les refuges de montagne établis par le service des Ponts et Chaussées servent à la fois d'habitation à un cantonnier-chef et d'abri aux voyageurs pendant les tourmentes de neige, soit pour quelques heures seulement, soit pour plus longtemps si les routes deviennent impraticables. Ils se composent du refuge proprement dit et de constructions annexes disposées comme le terrain le permet : les unes closes pour recevoir les bestiaux, les chevaux, les mulets, etc.; les autres simplement couvertes, pour les voitures, les chariots et les traîneaux.

Le refuge proprement dit, objet du concours, comprendra :

Au rez-de-chaussée :

Une salle commune destinée aux voyageurs. Cette salle sera munie d'une grande cheminée adossée à l'une de ses parois, de lits de camp, de tables, bancs, chaises, d'un lavabo, etc.;
Deux ou trois chambres avec lits ;
Deux pièces pour malades ou blessés, une petite pharmacie ;
Une cuisine avec four pour cuire le pain ;
Un petit débit, des resserres ;
Une petite pièce pour le télégraphe ou le téléphone ;
Un bûcher, un cellier, des cabinets d'aisance, etc.

Au premier étage :

Un logement de quatre pièces pour le cantonnier-chef ;
Un logement de deux pièces pour un aide.

La construction, élevée de quelques marches au-dessus du sol de la route, sera très solide ; les ouvertures petites et les toitures capables de supporter une forte couche de neige ou de résister aux vents les plus violents.

La plus grande dimension du terrain occupé par le refuge proprement dit n'excèdera pas 25 mètres.

On fera le plan du rez-de-chaussée et la coupe à l'échelle de 0 m. 005 pour mètre, l'élévation au double.

Paris, le 4 juin 1909. V. BLAVETTE

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 7 MAI 1909

A RENDRE LE SAMEDI 26 JUIN

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Orangerie

Cet édifice destiné à abriter pendant la saison froide, les arbres et arbustes rares servant à la décoration estivale d'un grand jardin public devra, par sa disposition et sa silhouette, constituer lui-même un des principaux éléments décoratifs de l'ensemble dont il fait partie.

Il sera construit sur le flanc d'un coteau, en arrière d'une large plate-forme, et adossé au mur de soutènement d'une terrasse élevée, au maximum, de huit mètres au-dessus de cette plate-forme.

Il se composera principalement d'une vaste salle très largement ouverte vers le sud, close vers le nord et même doublée, sur ce côté, par des constructions annexes formant écran contre le froid. Ces constructions dont le rez-de-chaussée s'ouvrira sur la terrasse, abriteront des remises pour le matériel, quelques bureaux, des magasins et des logements d'employés et de jardiniers.

Les dessous de ces annexes disposés en couloirs ou en grottes compléteront la grande salle.

Cette salle sera couverte par un plafond ou par une voûte; de larges ouvertures vitrées seront ménagées dans ce plafond ou dans cette voûte pour l'éclairage et pour l'aération.

L'entrée et la sortie des chariots servant au transport des caisses dans lesquelles sont plantés les arbres et les arbustes nécessitent de très grandes portes et, en avant et en arrière de ces portes, de larges espaces pour la manœuvre des attelages.

L'Orangerie étant accessible au public pendant l'hiver, les entrées seront précédées de vestibules ou, tout au moins, munies de tambours.

Les toitures pourront être partiellement disposées en terrasses formant belvédères et accessibles au public par divers escaliers.

Les appareils de chauffage et les magasins à charbon seront établis en sous-sol et desservis par des ouvertures ménagées dans les murs de soutènement de la plate-forme supportant le sol de l'Orangerie.

Des rampes, des perrons et des escaliers mettront en communication le jardin, la plate-forme et la terrasse.

La plus grande dimension du terrain occupé par les bâtiments n'excèdera pas 150 mètres sur 60.

On fera pour les esquisses :

Le plan, la coupe et l'élévation des bâtiments à l'échelle de 0 m. 00125 pour mètre.

Pour le rendu :

Le plan avec amorces des entourages, à l'échelle de 0 m. 0025 pour mètre, la coupe et l'élévation des bâtiments à l'échelle de 0 m. 005 pour mètre

La construction sera indiquée dans la coupe.

Paris, le 7 mai 1909. V. BLAVETTE.

Première Mention : MM. EVERETT, élève de M. Deglane .... Pl. 205-206.
— M. MIGNON, élève de M. Lemaresquier........ Pl. 207-208.
— ROBERTSON, élève de M. Duquesne.......... Pl. 209-210.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 2 JUIN 1909

A RENDRE LE SAMEDI 10 JUILLET

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours : XXX 5

Un Stand pour les Exercices et les Concours de Tir

Cet établissement installé à proximité d'une grande ville, dans un site pittoresque, formera un ensemble comprenant :

1° Une enceinte destinée à recevoir des constructions provisoires : tentes et baraquements à usage de buffets, cafés, buvettes, etc., nécessaires au moment de concours amenant une grande affluence de tireurs ;

2° Un bâtiment principal et des bâtiments annexes abritant les services permanents ;

3° Un champ de tir d'au moins 300 mètres de longueur, aménagé avec buttes et paraballes pour la protection des environs et se terminant au pied d'une haute colline.

Le bâtiment principal comprendra :

Au rez-de-chaussée :

Une grande salle de tir percée sur l'un de ses longs côtés, de 30 ouvertures correspondant à 30 cibles distantes de 12, 20 et 50 mètres. (L'entr'axe des ouvertures de tir ou créneaux est de 1 m. 60 environ). Cette salle sera divisée en deux parties par une barrière longitudinale montant à hauteur d'appui et séparant les tireurs des spectateurs. Des tables de greffiers seront établies près des tireurs ;

Une pièce avec plusieurs guichets ouverts sur la grande salle pour la distribution et la vente des munitions ;

Une armurerie avec atelier pour les petites réparations ;

Une salle à manger pour 200 personnes avec office, cuisine et dépendances ;

Une buvette ;

Une infirmerie avec cabinet du médecin ;

Quelques bureaux ;